

Sur le procédé

MATRYS

Famille de produit/Procédé : Système de ventilation mécanique basse pression

Titulaire(s) : Société ACTHYS

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 14.5 - Equipements / Ventilation et systèmes par vecteur air

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V5	Prolongation de la date de validité de l'Avis Technique 14.5/16-2223_V4	NORMAND Cédric	DUMARQUEZ Ludovic
V4	Ajout de l'électrofiltre EHT ² /EFT ² et de ses accessoires associés Ajout des bouches d'extraction GBP W_I et GBP W_T Ajout de la possibilité d'utiliser des plénums de recouvrement sans goutte d'eau Ajout de déclarations environnementales relatives aux entrées d'air, bouches d'extraction et ventilateurs	NORMAND Cédric	DUMARQUEZ Ludovic

Descripteur :

Les systèmes MATRYS (MATRYS Type Hygro A et MATRYS Type Hygro B) sont des systèmes de ventilation mécanique basse pression hygroréglable : ventilation générale et permanente par balayage (entrées d'air dans les pièces principales, sorties d'air dans les pièces de service).

Ces systèmes sont conçus pour équiper les bâtiments existants d'habitation collective par la réutilisation de conduits de fumée et/ou de ventilation, individuels ou collectifs (de type shunt ou Alsace), ainsi que la création de conduits verticaux en présence de pièces techniques (hormis les cuisines) dépourvues de conduits verticaux existants.

Il est néanmoins nécessaire de s'assurer de la vacuité des conduits, de la vérification voire la remise en état de tous les organes liés au conduit (telles les trappes de ramonage) et de faire le repérage des vides entre conduit et cloison de doublage (assurer l'étanchéité si vide existant) lors de la mise en œuvre du système.

Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé	5
1.1.	Domaine d'emploi accepté	5
1.1.1.	Zone géographique	5
1.1.2.	Ouvrages visés	5
1.2.	Appréciation	5
1.2.1.	Aptitude à l'emploi du procédé	5
1.2.2.	Durabilité	7
1.2.3.	Impacts environnementaux	7
1.3.	Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé	7
1.3.1.	Performances des entrées d'air.....	7
1.3.2.	Etanchéité à l'air des réseaux.....	7
1.3.3.	Acoustique	7
1.3.4.	Conservation de la dalle d'un conduit existant	7
1.3.5.	Electrofiltre.....	7
2.	Dossier Technique.....	8
2.1.	Mode de commercialisation.....	8
2.1.1.	Généralités	8
2.1.2.	Identification	8
2.2.	Description	8
2.2.1.	Principe.....	8
2.2.2.	Caractéristiques des composants	9
2.3.	Dispositions de conception	27
2.3.1.	Diagnostics préalables	27
2.3.2.	Conception et dimensionnement	28
2.4.	Dispositions de mise en œuvre	31
2.4.1.	Généralités	31
2.4.2.	Mise en œuvre des entrées d'air	31
2.4.3.	Mise en œuvre des bouches d'extraction	32
2.4.4.	Mise en œuvre du conduit horizontal T2a	32
2.4.5.	Mise en œuvre des conduits collectifs verticaux neufs	32
2.4.6.	Mise en œuvre du réseau aéraulique horizontal et du ventilateur.....	33
2.4.7.	Coffret d'asservissement CAM1-3.....	35
2.4.8.	Mise en œuvre du renvoi d'alarme	35
2.4.9.	Réglages et réception de l'installation	36
2.5.	Maintien en service du procédé	36
2.5.1.	Entrées d'air et bouches d'extraction	36
2.5.2.	Ventilateurs	37
2.5.3.	Coffret d'asservissement	37
2.5.4.	Réseau aéraulique	37
2.6.	Traitement en fin de vie	37
2.7.	Assistante technique	37
2.7.1.	Conception	37
2.7.2.	Fournitures	38
2.8.	Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication.....	38
2.8.1.	Entrées d'air et bouche d'extraction	38
2.8.2.	Ventilateurs	38
2.8.3.	Electrofiltre EHT ² /EFT ²	38

2.8.4.	Autres composants	38
2.8.5.	Marquage	38
2.9.	Mention des justificatifs	38
2.9.1.	Résultats expérimentaux	38
2.9.2.	Références chantiers	39
2.10.	Annexes du Dossier Technique – Schémas de mise en œuvre	40
2.10.1.	ANNEXE A – Distribution des produits dans les systèmes et configurations des systèmes	40
2.10.2.	ANNEXE B – Valeurs pour dimensionnement des systèmes	42
2.10.3.	ANNEXE C – Données d'entrées des calculs thermiques règlementaires	44
2.10.4.	ANNEXE D – Mise en œuvre des entrées d'air EHT ² et EFT ²	47
2.10.5.	ANNEXE E – Ventilateurs – Courbes caractéristiques	49
2.10.6.	ANNEXE F – Plénums de raccordement	53
2.10.7.	ANNEXE G – Fiche diagnostic	55

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre II « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine

1.1.2. Ouvrages visés

1.1.2.1. Types de locaux et types de travaux

Le présent Avis Technique est applicable aux travaux :

- ne relevant pas de l'arrêté du 24 mars 1982 modifié relatif à l'aération des logements,
- exécutés dans des bâtiments d'habitation collective hormis les IGH (Immeuble de Grande Hauteur) équipés de conduits de fumée et/ou de ventilation naturelle, individuels ou collectifs :
 - de type « shunt » avec raccordement individuel de hauteur d'étage,
 - de type « Alsace ».

En complément, des conduits collectifs verticaux peuvent être créés afin de desservir des pièces techniques (hormis des cuisines) dépourvues de conduits (voir paragraphe 2.2.2.4.2 du Dossier Technique).

1.1.2.2. Modes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaires

Le présent Avis Technique est applicable aux travaux exécutés dans les logements d'habitation définis ci-dessus chauffés et/ou équipés d'appareils de production d'eau chaude sanitaire fonctionnant :

- à l'électricité,
- au gaz, au fioul ou au combustible solide à circuit de combustion étanche situés dans ou hors du volume habitable ou à circuit de combustion non étanche situés hors du volume habitable.

Le présent Avis Technique est également applicable dans le cas d'un chauffage divisé par appareil indépendant à combustible solide dont l'amenée d'air comburant est prélevée par raccord direct sur l'extérieur.

Le présent document ne vise pas l'association des systèmes MATRYS avec un appareil indépendant à combustible solide dont l'amenée d'air comburant n'est pas prélevée par raccord direct sur l'extérieur.

Aucun appareil à gaz ne doit être raccordé au réseau.

1.1.2.3. Compatibilité avec les systèmes de chauffage et de rafraîchissement par vecteur air

1.1.2.3.1. Cas des systèmes pièce par pièce

Les systèmes de chauffage et de rafraîchissement à recirculation d'air fonctionnant pièce par pièce (exemples : mono-split, multi-split) ; c'est-à-dire que le même air est prélevé, traité et réinjecté dans une même pièce :

- sont compatibles en chauffage avec les systèmes MATRYS de type Hygro A et MATRYS de type Hygro B,
- sont compatibles en rafraîchissement avec le système MATRYS de type Hygro A,

Ces systèmes à recirculation d'air fonctionnant pièce par pièce ne sont pas compatibles en rafraîchissement avec le système MATRYS de type Hygro B.

1.1.2.3.2. Cas des systèmes gainables

Le présent Avis Technique n'est pas compatible avec un système de chauffage ou de rafraîchissement à recirculation d'air entre pièce (dit gainable), sauf si des dispositions spécifiques sont explicitement indiquées dans un Avis Technique relatif à ce système de chauffage ou de rafraîchissement.

1.2. Appréciation

1.2.1. Aptitude à l'emploi du procédé

1.2.1.1. Aération des logements

Débits minimaux

Dans les bâtiments visés au domaine d'emploi, les débits extraits minimaux fixés par l'article 4 de l'arrêté du 24 mars 1982 modifié peuvent être atteints, la qualité de l'air, en période d'occupation du logement, est jugée satisfaisante et le risque d'apparition de désordres dus à des condensations est jugé limité :

- sous réserve des vérifications préalables des conduits et d'un dimensionnement réalisé conformément aux dispositions prévues dans le Dossier Technique,
- et dans la mesure où la mise en œuvre et la réception des systèmes :
 - relèvent des mêmes techniques que la mise en œuvre des composants traditionnels moyennant les dispositions complémentaires spécifiées au chapitre 2.4 du Dossier Technique,
 - et ne présentent pas de difficulté particulière.

Le respect des opérations d'entretien prévues dans le Dossier Technique permet de maintenir ces performances aérauliques des systèmes MATRYS.

Appareils à gaz non raccordés

Dans le cas d'appareils à gaz non raccordés (cuisinières à gaz, plaques de cuisson, ...), l'évacuation des produits de combustion ne soulève pas de difficulté particulière dans la mesure où, compte-tenu des spécificités du système, les risques d'intoxication n'apparaissent pas supérieurs à ceux correspondant à une ventilation mécanique simple flux traditionnelle.

1.2.1.2. Acoustique

Par le respect des éléments contenus dans le Dossier Technique et compte tenu des performances intrinsèques des composants (entrées d'air et bouches d'extraction) :

- les performances acoustiques des systèmes MATRYS sont jugées satisfaisantes,
- les systèmes MATRYS ne font pas obstacle au respect des exigences :
 - de l'arrêté du 30 juin 1999 modifié relatif aux caractéristiques acoustiques des bâtiments d'habitation et aux modalités d'application de la réglementation acoustique,
 - de l'arrêté du 13 avril 2017 relatif aux caractéristiques acoustiques des bâtiments existants lors de travaux de rénovation importants.

1.2.1.3. Sécurité en cas d'incendie

Du fait notamment du classement de résistance au feu en catégorie 4 (selon l'arrêté du 22 mars 2004 relatif à la résistance au feu des produits, éléments de construction et d'ouvrages) des ventilateurs :

- les caractéristiques vis-à-vis de la sécurité en cas d'incendie des conduits existants ne sont pas modifiées par la mise en place des systèmes MATRYS qui ne font donc pas obstacle au respect de la circulaire du 13 décembre 1982 relative à la sécurité des personnes en cas de travaux de réhabilitation ou d'amélioration des bâtiments d'habitation existants,
- les systèmes ne font pas obstacle, pour ce qui est des conduits créés au respect des exigences de l'arrêté du 31 janvier 1986 modifié relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation.

Ces conduits créés et leur enveloppe éventuelle doivent être conformes aux dispositions prévues dans l'arrêté du 31 janvier 1986 modifié relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation.

1.2.1.4. Règlementation thermique

1.2.1.4.1. Règlementation thermique des bâtiments existants dite « éléments par éléments »

Sous réserve d'utilisation des ventilateurs dans une plage de débits appropriée, les systèmes MATRYS ne font pas obstacle au respect des exigences de l'arrêté du 3 mai 2007 modifié relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance thermique des bâtiments existants.

1.2.1.4.2. Règlementation thermique des bâtiments existants dite « globale »

Les systèmes MATRYS ne s'opposent pas au respect des exigences minimales de l'arrêté du 13 juin 2008 relatif à la performance énergétique des bâtiments existants de surface supérieure à 1 000 mètres carrés, lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation importants.

La fiche d'application « Saisie des systèmes d'extraction mécanique basse pression » doit être appliquée en utilisant les éléments du Dossier Technique, notamment son Annexe C, qui permettent de faire le calcul (Qvarepspec, Meagr et Puissance moyenne de ventilateur).

1.2.1.5. Risque sismique

La mise en œuvre des systèmes MATRYS ne fait pas obstacle au respect des exigences du décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 modifié relatif à la prévention du risque sismique dans la mesure où aucune exigence n'est requise pour les équipements.

1.2.1.6. Aspects sanitaires

Le présent avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent avis. Le titulaire du présent avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

1.2.2. Durabilité

La durabilité propre des composants des systèmes MATRYS est comparable à celle des équipements traditionnels de ventilation. Les matériaux choisis pour les différents constituants des systèmes n'entraînent pas de limitation d'emploi par rapport au domaine envisagé.

1.2.3. Impacts environnementaux

Le traitement en fin de vie peut être assimilé à celui de produits traditionnels de même nature.

Les entrées d'air du système font l'objet d'une Déclaration Environnementale (DE) individuelle. Cette DE a été établie en juillet 2022 et a fait l'objet d'une vérification par tierce partie indépendante selon l'arrêté du 31 août 2015 et est déposée sur le site : www.inies.fr.

Les bouches d'extraction du système font l'objet d'une Déclaration Environnementale (DE) individuelle. Cette DE a été établie en juillet 2022 et a fait l'objet d'une vérification par tierce partie indépendante selon l'arrêté du 31 août 2015 et est déposée sur le site : www.inies.fr.

Les ventilateurs du système font l'objet d'une Déclaration Environnementale (DE) individuelle. Cette DE a été établie en juillet 2022 et a fait l'objet d'une vérification par tierce partie indépendante selon l'arrêté du 31 août 2015 et est déposée sur le site : www.inies.fr.

Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les produits (ou procédés) visés sont susceptibles d'être intégrés.

Il est rappelé que cette DE n'entre pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du procédé.

1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

1.3.1. Performances des entrées d'air

Le Groupe Spécialisé attire l'attention sur le fait que les performances aérauliques et acoustiques des entrées d'air n'ont été évaluées que pour les composants et accessoires décrits dans le Dossier Technique.

1.3.2. Etanchéité à l'air des réseaux

Comme pour toute installation de ventilation, le Groupe rappelle la nécessité de s'assurer de l'étanchéité à l'air des réseaux.

1.3.3. Acoustique

Le Groupe Spécialisé attire l'attention sur le fait que dans le cas de création de conduits collectifs verticaux neufs, les performances d'isolement acoustique entre logements seront nettement inférieures à celles d'une installation traditionnelle.

1.3.4. Conservation de la dalle d'un conduit existant

La conservation d'une dalle d'un conduit existant doit, conformément aux dispositions prévues dans le Dossier Technique, faire l'objet d'une attention particulière aux différentes étapes : diagnostics, conception (dimensions minimales pour assurer l'accessibilité pour l'entretien...), dimensionnement (perte de charge...), mise en œuvre et réception.

En particulier, en cas de dégradation constatée après découpe d'une dalle et d'impossibilité de la conserver, la mise en œuvre devra être réalisée selon les dispositions du paragraphe 2.4.6.2 du Dossier Technique.

1.3.5. Electrofiltre

Le Groupe Spécialisé ne se prononce pas sur l'efficacité de l'électrofiltre EHT²/EFT² (niveau d'abattement des particules) : les valeurs fournies sont indicatives.

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

2.1.1. Généralités

La société ACTHYS a la licence exclusive pour la France de la commercialisation des bouches d'extraction et des entrées d'air du procédé MATRYS produites par la société AERECO ainsi que des ventilateurs MATRYS 700U, 1000U, 1500U, 2000U, 2500U, 3000U et 4000U fabriqués par ALDES Aéraulique.

Titulaire : Société ACTHYS

Parc de Genève

20, Boulevard Irène Joliot Curie

FR - 69200 VENISSIEUX

Tél. : 04 72 90 10 05

Email : contact@acthys-ventilation.fr

Internet : www.acthys-ventilation.fr

2.1.2. Identification

Tous les composants des systèmes MATRYS font l'objet d'un marquage avant départ chantier.

Les entrées d'air et les bouches d'extraction sont identifiables par un marquage conforme aux référentiels des certifications dont ils relèvent.

2.2. Description

2.2.1. Principe

Les systèmes MATRYS (MATRYS Type Hygro A et MATRYS Type Hygro B) sont des systèmes de ventilation mécanique basse pression hygroréglable : ventilation générale et permanente par balayage (entrées d'air dans les pièces principales, sorties d'air dans les pièces de service) : voir schéma de principe à la Figure 1 ci-dessous.

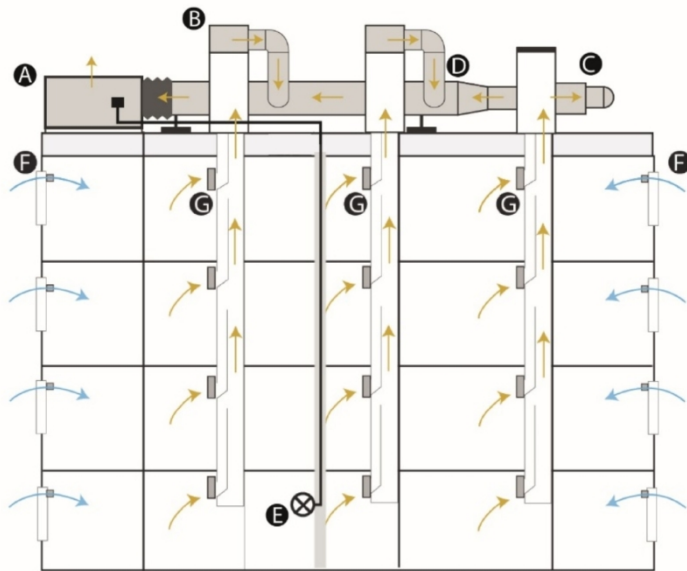
Ces systèmes sont conçus pour équiper les bâtiments existants d'habitation collective par la réutilisation de conduits de fumée et/ou de ventilation, individuels ou collectifs (de type shunt ou Alsace), ainsi que la création de conduits verticaux en présence de pièces techniques (hormis les cuisines) dépourvues de conduits verticaux existants.

Il est néanmoins nécessaire de s'assurer de la vacuité des conduits, de la vérification voire la remise en état de tous les organes liés au conduit (telles les trappes de ramonage) et de faire le repérage des vides entre conduit et cloison de doublage (assurer l'étanchéité si vide existant) lors de la mise en œuvre du système.

Ils sont composés :

- d'entrées d'air fixes, autoréglables ou hygroréglables,
- de bouches d'extraction hygroréglables non temporisées, fixes à débit de pointe ou fixes,
- éventuellement de conduits horizontaux dans les logements,
- éventuellement de conduits verticaux neufs (conduits circulaires en acier galvanisé avec piquage à 90° ou conduits de type « shunt » avec raccordement individuel de hauteur d'étage), applicables à toutes les pièces techniques hormis la cuisine,
- d'un réseau aéraulique horizontal, en toiture ou en comble, intégrant des plenums ou, dans le cas de conduits verticaux circulaires neufs, de tés-souches,
- d'un ou plusieurs ventilateurs et, dans le cas où au moins un logement est desservi par plusieurs ventilateurs, d'un coffret d'asservissement des ventilateurs,
- d'une sortie de toiture dans le cas d'un réseau horizontal installé en combles accessibles.

Les configurations des systèmes (MATRYS de type Hygro A et MATRYS de type Hygro B) en fonction du nombre de pièces principales et techniques de l'habitation sont définies dans les tableaux de l'Annexe A du présent Dossier Technique.



N°	Composant
A	Ventilateur
B	Plénum de recouvrement
C	Plénum en piquage
D	Réseau aéraulique horizontal
E	Alarme
F	Entrée d'air + auvent
G	Bouche d'extraction GBP

Figure 1 – Schéma de principe des systèmes « MATRYS »

2.2.2. Caractéristiques des composants

Hormis les entrées d'air autoréglables, les conduits collectifs circulaires verticaux neufs et le réseau horizontal, les éléments listés ci-dessous et décrits dans ce chapitre font partie de la fourniture systématiquement assurée par la société ACTHYS.

2.2.2.1. Entrées d'air

Les informations relatives à la mise en œuvre (dimensions de la mortaise et type de montage : sur menuiserie et ou coffre de volet roulant, montage en traversée de mur) des entrées d'air (fixes et hygroréglables) sont regroupées au paragraphe 2.2.2.1.5.

Leurs caractéristiques acoustiques sont détaillées au paragraphe 2.2.2.1.4.6, les caractéristiques minimales d'isolement acoustique pouvant être augmentées via l'utilisation d'accessoires acoustiques définis au paragraphe 2.2.2.1.4.

2.2.2.1.1. Entrées d'air autoréglables

Les entrées d'air autoréglables des systèmes MATRYS doivent être des entrées d'air autoréglables certifiées NF-205 « Ventilation mécanique contrôlée », équipées ou non de dispositifs acoustiques complémentaires.

2.2.2.1.2. Entrées d'air fixes

Les entrées d'air fixes définies dans le présent Dossier Technique sont caractérisées par un module (débit en m³/h défini sous une différence de pression de 20 Pa) 30 ou 45 : EF 30 ou EF 45. Le Tableau 1 ci-dessous détaille leurs caractéristiques aérauliques pour plusieurs différences de pression.

Type entrée d'air	Débit (en m ³ /h) pour plusieurs différences de pression		
	De caractérisation (ou essai)	Calculée	Calculée
	20 Pa	10 Pa	4 Pa
EF 30	30 -0/+8	21 -0/+6	13 -0/+4
EF 45	45 -0/+8	32 -0/+6	20 -0/+4

Tableau 1 – Caractéristiques aérauliques des entrées d'air fixes pour plusieurs différences de pression

2.2.2.1.2.1. Gamme EFL

Entrée d'air fixe acoustique, montée sur double fente 2 x (172 x 12) mm, sur menuiserie ou coffre de volet roulant.

Deux modèles sont disponibles dans la gamme « EFL » :

- « EFL 30 » (entrée d'air de module 30 munie d'éléments sécables permettant d'atteindre un module 45),
- « EFL 45 » de module 45 (sans élément sécable).

Les entrées d'air EFL se composent (cf. Figure 2) :

- d'une embase en plastique,
- de huit mousses acoustiques.

2.2.2.1.2.2. Gamme EFT²

Entrée d'air fixe montée sur un conduit de diamètre 100 ou 125 mm (cf. Figure 3).

Deux modèles sont disponibles dans la gamme « EFT² » : EFT²30 et EFT²45.

L'entrée d'air EFT²30 se compose :

- d'une face avant équipée de sa mousse acoustique et de sa mousse isolante,
- d'une embase équipée de 5 axes métalliques, de 5 volets montés en iris, d'une bague de commande, et d'un capot,
- de 3 déflecteurs dont 2 sont ouverts pour orienter le flux d'air entrant,
- d'une mousse acoustique déflecteur,
- d'une bielle qui fixe la position des volets au débit défini.
- d'un socle équipé de son manchon pour conduit diamètre 100 mm,

La version EFT²45, qui est la version débit max du produit, ne comporte ni volets, ni bague de commande, ni bielle.

2.2.2.1.2.3. Visuels



Figure 2 – Entrées d'air fixes EFL 30 et EFL 45

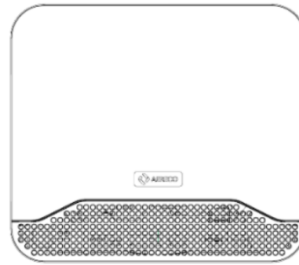


Figure 3 – Entrées d'air fixes EFT²30 et EFT²45

2.2.2.1.3. Entrées d'air hygroréglables

2.2.2.1.3.1. Généralités

Les entrées d'air hygroréglables possèdent un capteur d'humidité qui s'allonge proportionnellement à l'humidité relative lue localement.

Dans le cadre du présent Avis Technique, les entrées d'air hygroréglables, utilisées uniquement pour le système MATRYS de type Hygro B, assurent, sous une différence de pression de 10 Pa, un débit modulé de 4 à 32 m³/h sur une plage d'Humidité Relative (HR) définie entre 46 et 61 % (cf. caractéristiques aérauliques détaillées au Tableau 2 et à la Figure 4 ci-dessous). Les plages d'Humidité Relative définies ont une tolérance de (-5 %HR ; + 5 %HR).

EH 4-32 : entrée d'air hygroréglable dont la section varie de 4 à 32 cm² (module 6-45).

En caractéristiques isothermes à 21 °C, la plage de fonctionnement des entrées d'air hygroréglables est de 46 % à 61 %.

Elle existe dans quatre gammes : EHO², EHA², EHV² et EHT².

La nomenclature permettant de donner la dénomination commerciale est effectuée selon le code d'entrée d'air (exemple de code : EHA² 4-32).

Valeurs d'humidité relative (% HR)		Différences de pression								
		calculée			de caractérisation (ou essai)			calculée		
		20 Pa			10 Pa			4 Pa		
		Débit (m ³ /h)	Tolérance (m ³ /h)		Débit (m ³ /h)	Tolérance (m ³ /h)		Débit (m ³ /h)	Tolérance (m ³ /h)	
mini	maxi		mini	maxi		mini	maxi			
HR _{min}	46 +/-5	5,7	-0,0	+4,2	4	-0,0	+3,0	2,5	-0,0	+1,9
HR _{max}	61 +/-5	45,3	-0,0	+5,7	32	-0,0	+4,0	20,2	-0,0	+2,5

Tableau 2 – Caractéristiques aérauliques des entrées d'air hygroréglables (EH 4-32) pour plusieurs différences de pression

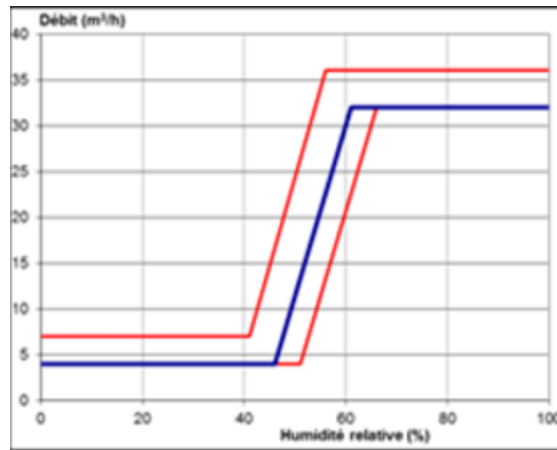


Figure 4 – Entrée d'air hygro réglable EH 4-32
Caractéristiques hygroaérauliques pour une différence de pression de 10 Pa

2.2.2.1.3.2. Fonctionnement hygrothermique des entrées d'air hygro réglables

La température du capteur d'humidité des entrées d'air n'est pas la même qu'au centre de la pièce.

Le débit d'air qui traverse l'entrée d'air et l'isolation thermique de celle-ci engendrent une température au niveau du capteur qui est intermédiaire entre les températures intérieures de la pièce et la température extérieure.

Pour une même humidité absolue dans la pièce, l'humidité relative est différente au centre de la pièce et au niveau du capteur (amplification de l'effet de variation d'humidité).

La température de capteur suit la loi suivante :

$$T_{\text{capteur}} = T_{\text{pièce}} - 0,30.(T_{\text{pièce}} - T_{\text{extérieure}})$$

2.2.2.1.3.3. Entrée d'air hygro réglable EHO²

Montée sur double fente 2 x (172 x 12) mm ou sur simple fente 250 x 15 mm, sur menuiserie ou coffre de volet roulant, l'entrée d'air hygro réglable EHO² se compose (cf. Figure 5) :

- d'une face avant en matière plastique,
- d'une base en plastique,
- d'un volet permettant de faire varier la surface de passage d'air,
- d'un capteur d'humidité.

L'entrée d'air EHO² peut être installée de manière à obtenir un jet oblique ou vertical, en fonction de sa distance par rapport au plafond.

2.2.2.1.3.4. Entrée d'air hygro réglable EHV²

Montée sur simple fente 250 x 20 mm ou sur simple fente 250 x 25 lorsqu'elle est utilisée avec un manchon, sur menuiserie ou coffre de volet roulant, l'entrée d'air hygro réglable EHV² se compose (cf. Figure 7) :

- d'une face avant en matière plastique,
- d'une base en plastique,
- d'un volet permettant de faire varier la surface de passage d'air,
- d'un capteur d'humidité.

2.2.2.1.3.5. Entrée d'air hygro réglable EHA²

Montée sur double fente 2 x (172 x 12) mm, sur menuiserie ou coffre de volet roulant, l'entrée d'air hygro réglable acoustique EHA² se compose (cf. Figure 6) :

- d'une face avant en matière plastique,
- d'une base en plastique,
- d'un volet permettant de faire varier la surface de passage d'air,
- d'un capteur d'humidité.

2.2.2.1.3.6. Entrée d'air hygro réglable EHT²

Montée en traversée de mur sur un conduit de diamètre 100 ou 125 mm, l'entrée d'air hygro réglable EHT² se compose (cf. Figure 8) :

- d'une face avant équipée de sa mousse acoustique et de sa mousse isolante.
- d'une embase équipée de 5 axes métalliques, de 5 volets montés en iris, d'une bague de commande et d'un capot.
- de 3 déflecteurs dont 2 sont ouverts pour orienter le flux d'air entrant.
- d'une mousse acoustique déflecteur.
- d'un crayon hygro équipé de son capteur d'humidité.

- d'une bielle actionnée par le capteur d'humidité et qui pilote l'ouverture des 5 volets en iris en fonction de l'humidité relative lue localement.
- d'un socle équipé de son manchon pour conduit diamètre 100 mm.

2.2.2.1.3.7. Visuels



Figure 5 – Entrée d'air hygroréglable EHO²



Figure 6 – Entrée d'air hygroréglable EHA²



Figure 7 – Entrée d'air hygroréglable EHV²



Figure 8 – Entrée d'air hygroréglable EHT²

2.2.2.1.4. Accessoires et caractéristiques acoustiques

Les accessoires acoustiques pour entrée d'air utilisables dans le cadre du présent Avis Technique sont listés aux paragraphes 2.2.2.1.4.1 à 2.2.2.1.4.4 ci-après (cf. visuels au paragraphe 2.2.2.1.4.5).

Les possibilités d'association avec les entrées d'air du présent Avis Technique sont regroupées au paragraphe 2.2.2.1.4.6 qui détaille les caractéristiques acoustiques correspondantes.

2.2.2.1.4.1. Auvents

Les entrées d'air destinées aux menuiseries doivent être équipées de l'un des auvents extérieurs suivants :

- auvent standard AS pour les entrées d'air EFL, EHO² et EHA² (cf Figure 9),
- auvent standard pour l'entrée d'air EHV² (cf Figure 10),
- auvent acoustique AAA pour entrées d'air EFL, EHO² et EHA² (cf Figure 11),
- auvent acoustique AAO pour l'entrée d'air EHO² (cf Figure 12).

L'EHT² et l'EFT² utilisent un auvent spécifique ainsi que des accessoires acoustiques de traversée de mur spécifiques (cf Figures 15 à 17 et figures de l'Annexe D).

2.2.2.1.4.2. Entretoise acoustique

L'entrée d'air hygroréglable EHA² et les entrées d'air fixe EFL peuvent également recevoir l'entretoise acoustique **E_EHA2** (cf. Figure 13).

2.2.2.1.4.3. Manchon

L'entrée d'air hygroréglable EHV² peut également recevoir un manchon.

Ce manchon (cf Figure 14) permet de rendre étanche et continue la mortaise réalisée dans un coffret de volet roulant depuis l'isolant jusqu'à la face recevant l'entrée d'air. Il évite les fuites d'air et déperditions thermiques engendrées par la mortaise entre l'isolant et la face du coffre ainsi que dans les cellules de la face de coffre en PVC extrudé.

2.2.2.1.4.4. Electrofiltre EHT²/EFT²

L'EHT² et l'EFT² peuvent recevoir un électrofiltre. Ce filtre permet de filtrer l'air entrant dans le logement (cf. Figure 17).

L'électrofiltre est composé de 4 ioniseurs à haute tension permettant de charger électriquement les particules solides.

Lorsque les particules solides chargées arrivent au niveau des plaques collectrices (également alimentées en haute tension), elles sont attirées par les plaques (de charge opposée) et où elles restent collées jusqu'au nettoyage du filtre.

L'électrofiltre se présente sous la forme d'un tube de 115 mm de diamètre de longueur 156 mm introduit dans le conduit en traversée de mur. Le filtre n'est compatible qu'avec les conduits de diamètre 125 mm en PVC respectant la norme NF EN 1329-1. Ces conduits ne sont pas forcément fournis par la société Achys.

Le filtre est composé de :

- Une enveloppe en plastique,
- Un préfiltre sous forme de grille 4x4 mm,
- 4 ioniseurs en position radiale,
- Plaques collectrices de 60 mm de long,
- Une carte électronique,
- Un fil d'alimentation électrique en Très Basse Tension (12 V DC, 24 V DC ou 24 V AC),
- Une poignée en plastique,
- Une brosse de nettoyage,
- Un boîtier externe, placé dans le mur à côté de l'entrée d'air, qui intègre une LED et un bouton de réinitialisation de la LED après entretien. Ce boîtier est connecté à l'électrofiltre via un câble électrique.

Options :

- Pour traversées de murs ≥ 300 mm : mousses acoustiques pour électrofiltre L 114 mm (cf. Annexe D, Figure 43)
- Pour traversées de murs ≥ 350 mm : mousses acoustiques pour électrofiltre L 114 mm + rallonge mousse acoustique pour électrofiltre L 50 mm (cf. Annexe D, Figure 44)

Ces mousses sont préformées en cylindre pour les introduire dans le conduit circulaire.

L'électrofiltre est fourni dans un kit avec les éléments suivants :

- Boîtier électrique,
- Couvercle électrique avec LED et bouton,
- Câble de connexion électrique,
- Mousse acoustique pour électrofiltre 114 mm (pas nécessaire pour certaines configurations),

Une mousse supplémentaire est également disponible (non fournie dans le kit) : rallonge mousse acoustique pour électrofiltre 50 mm (à mettre uniquement pour des traversées de mur en \varnothing 125 mm L 350 mm).

L'électrofiltre utilise un auvent spécifique GEB125 ou GES125 (cf. Figure 16).

La consommation de l'électrofiltre est de 1,5 W.

2.2.2.1.4.5. Visuels

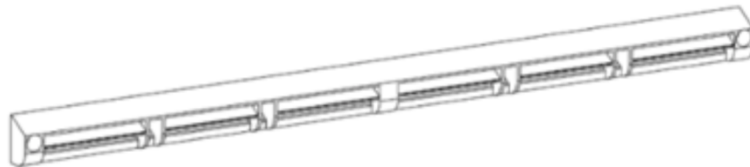


Figure 9 – Auvent standard AS

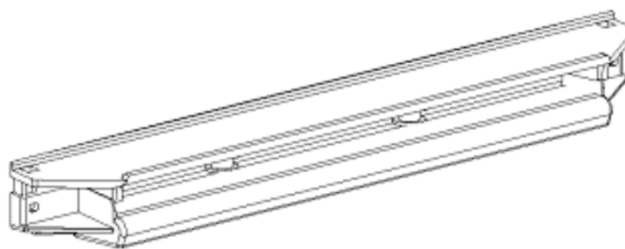


Figure 10 – Auvent standard pour EHV²



Figure 11 – Auvent acoustique AAA

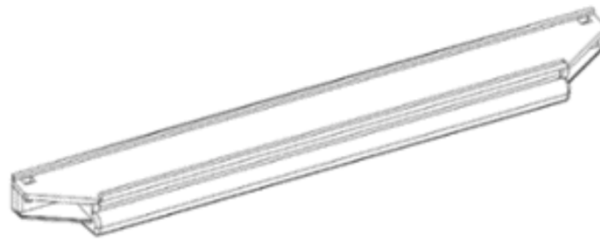


Figure 12 – Auvent acoustique AAO

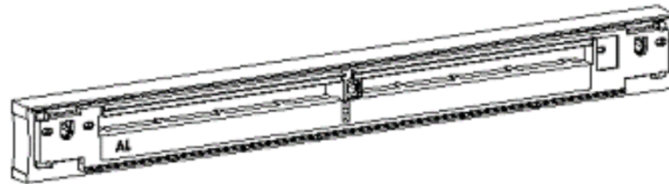


Figure 13 – Entretoise acoustique E-EHA2

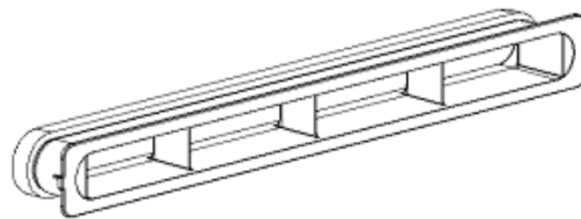


Figure 14 – Manchon pour EHV2



Figure 15 – Auvent EHT²/EFT²



Figure 16 – Auvent GEB125 ou GES125 (B : blanc/S : sable)

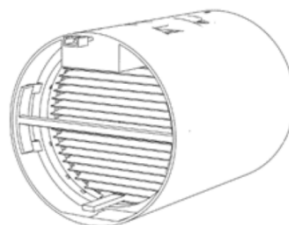


Figure 17 – Électrofiltre EHT²/EFT²

2.2.2.1.4.6. Caractéristiques acoustiques détaillées

Les Tableaux 3 et 4 ci-dessous détaillent les caractéristiques acoustiques (isolement acoustique en bruit Route $D_{n,e,w}(Ctr)$ en dB) de chaque entrée d'air fixe ou hygroréglable du présent Avis Technique en fonction du auvent et/ou de l'accessoire acoustique qui lui est associé.

Entrée d'air	Accessoire (auvent, entretoise, mousse,...)						
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]	[7]
EFL 30, EFL 45		39				41	42
EHO ²		33		37		37	
EHA ²		37			39	40	41
EHV ²	32		34				

[1] sans auvent [cette valeur ne prend pas en compte l'isolement acoustique du coffre de volet roulant]
 [2] auvent standard AS
 [3] auvent standard pour EHV²
 [4] auvent acoustique AAO
 [5] entretoise acoustique E_EHA2 et auvent standard AS
 [6] auvent acoustique AAA
 [7] entretoise acoustique E_EHA2 et auvent acoustique AAA

Tableau 3 – Caractéristiques acoustiques des entrées d'air montées sur menuiserie ou coffre de volet roulant : Dn,e,w(Ctr) en dB

Entrée d'air	Dn,e,w(Ctr) (dB)	DN (mm)	Figure	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]	[7]	[8]	[9]	[10]
EFT ² 30 EFT ² 45 EHT ²	37	125	42	x	x								x
	41	125	43	x	x					x			x
	43	125	44	x		x				x	x		x
	38	100	39		x								x
	43	100	40		x			x					x
	48	125	41		x		x		x				x

[1] Electrofiltre
 [2] Conduit L 300m
 [3] Conduit L 350 mm
 [4] Adaptateur Ø 100 à Ø 125 mm
 [5] Mousse acoustique EHT²/EFT² Ø 100 mm
 [6] Mousse acoustique EHT²/EFT² Ø 125 mm
 [7] Mousse acoustique pour électrofiltre L 114 mm
 [8] Rallonge mousse acoustique pour l'électrofiltre EHT²/EFT² L 50 mm
 [9] Auvent EHT² /EFT²
 [10] Auvent GEB125 ou GES125 (B=Blanc et S=Sable)

Tableau 4 – Caractéristiques acoustiques des entrées d'air montées en traversée de mur : Dn,e,w(Ctr) en dB

2.2.2.1.5. Type de montage et mortaises

Le Tableau 5 ci-dessous précise, pour chaque entrée d'air, les informations relatives à la mise en œuvre (dimensions de la mortaise et type de montage : sur menuiserie et ou coffre de volet roulant, montage en traversée de mur).

Entrée d'air	Type de montage et mortaise (en mm)					
	sur menuiserie ou coffre de volet roulant				en traversée de mur	
	2 x 172 x 12	250 x 15	250 x 20	250 x 25	Ø100	Ø125
EFL (30, 45)	X	X				
EFT ² (30, 45)					X	X
EHO ²	X	X				
EHV ²			X (1)	X (2)		
EHA ²	X					
EHT ²					X	X

(1) sans manchon spécifique pour « EHV² »
 (2) sous réserve mise en place du manchon spécifique pour « EHV² »

Tableau 5 – Entrées d'air – Type de montage et de mortaise(s) compatibles

2.2.2.2. Bouches d'extraction

Pour répondre aux besoins des différentes pièces du logement, les systèmes MATRYS intègrent différents types de bouches d'extraction :

- des bouches d'extraction hygroréglables non temporisées : GBP type C et type B,
- des bouches d'extraction à débit de pointe temporisé manuel (tirage ficelle) : GBP W,
- des bouches d'extraction à débit de pointe temporisé manuel (interrupteur) et automatique (présence) : respectivement GBP W_I GBP W_P,

- des bouches d'extraction à débit fixe : GBP T.

Ces bouches d'extraction, spécifiquement conçues pour fonctionner en ventilation basse pression, ont une plage de pression de fonctionnement de [15 Pa ; 30 Pa].

Chaque modèle de bouche possède la même embase technique. Chaque bouche est composée :

- d'une face avant amovible (incluant la grille de passage d'air),
- d'une embase technique avec manchette de raccordement (version avec fût) ou sans manchette (version applique).

La nomenclature permettant de donner la dénomination commerciale est effectuée selon : Famille de la bouche + Code

(Famille : GBP / Codes de bouches : B5 à B6, C5 à C8, W, T / Exemples : GBP C5, GBP W)





Vue de face	Famille	Code	Exemple de dénomination commerciale
	GBP	C5, C6, C7, C8 B5, B6 T	GBP C5
	GBP	W	GBP W
	GBP	W_P	GBP W_P
	GBP	W_I	GBP W_I

Tableau 6 – Bouches d'extraction – Visuels et nomenclature

2.2.2.2.1. Bouches d'extraction hygroréglables non temporisées

Il s'agit des bouches d'extraction GBP B5 et B6 ainsi que GBP C5 à C8 dont les caractéristiques techniques sont détaillées au Tableau 7 et aux Figures 18 à 23 ci-dessous.

Leurs embases techniques reçoivent :

- un module hygroréglable de commande de débit hygroréglable,
- une case avec un double volet : l'un fixe et l'autre actionné par un module hygroréglable.

Le module de commande de débit hygroréglable est composé d'une embase, clippée sur l'embase technique de la bouche, qui actionne son volet. L'angle du volet dépend du taux d'humidité, variable en fonction des versions.

Chaque module hygroréglable comprend :

- un capteur d'humidité formé d'un faisceau de rubans polyamides serti à chaque extrémité sur une attache faisceau dont l'une est munie d'une vis de réglage protégée par un bouchon, l'autre étant munie d'un levier permettant d'actionner un ensemble coulissant,
- un ressort de rappel du faisceau,
- un ensemble mobile permettant d'actionner le volet.

Caractéristiques aérauliques sous 15 Pa										Lw en dB(A) à 60%HR sous 26 Pa (Pmax-15%) [1]		
Qmin	Qmax	HRmin	HRmax	Qtemp		Tolérances						
				débit	durée	pour Qmin	pour Qmax	pour Qtemp			pour HRmin et HRmax	
(m³/h)	(m³/h)	(%)	(%)			(m³/h)	(m³/h)					
C5	10	40	45	82			-0 +3,0	-0 +12,0			+/- 5%	≤ 24
C6	10	40	31	68			-0 +3,0	-0 +12,0			+/- 5%	≤ 24
C7	12	42	30	67			-0 +3,6	-0 +12,6			+/- 5%	≤ 24
C8	15	45	26	63			-0 +4,5	-0 +13,5			+/- 5%	≤ 24
B5	10	40	33	70			-0 +3,0	-0 +12,0			+/- 5%	≤ 24
B6	26	56	44	81			-0 +7,8	-0 +16,8			+/- 5%	≤ 24

[1] Pour les valeurs de Lw à d'autres pressions de fonctionnement et/ou d'autres débits, se reporter à la documentation technique

Tableau 7 – Caractéristiques aérauliques et acoustiques des bouches d'extraction type C et type B

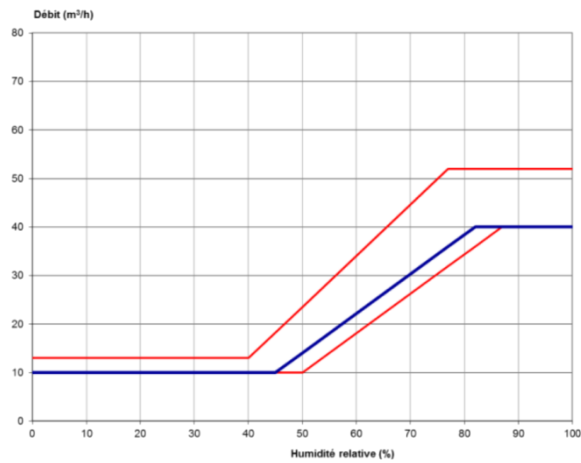


Figure 18 – C5 (10-40 m³/h, 45-82%HR)

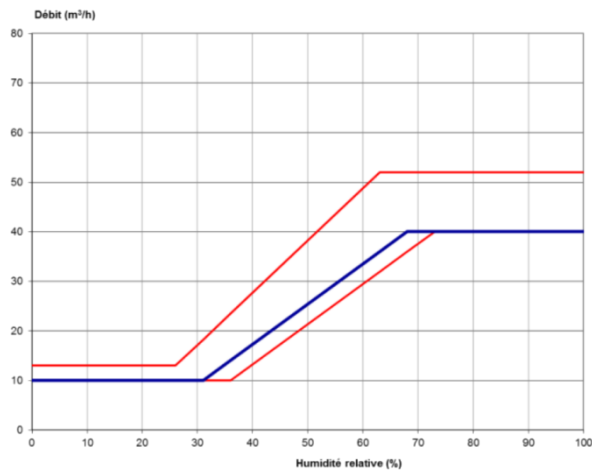


Figure 19 – C6 (10-40 m³/h, 31-68%HR)

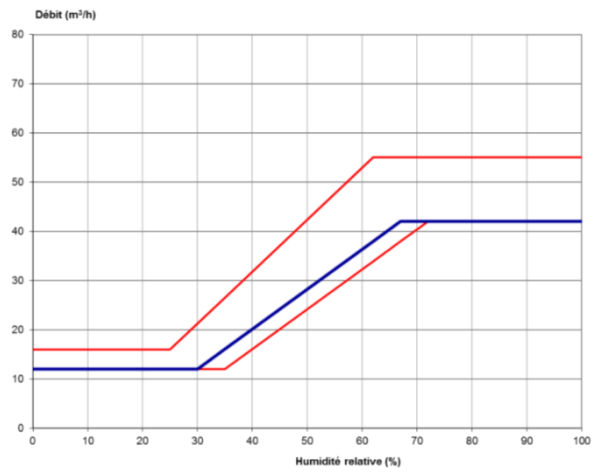


Figure 20 – C7 (12-42 m³/h, 30-67%HR)

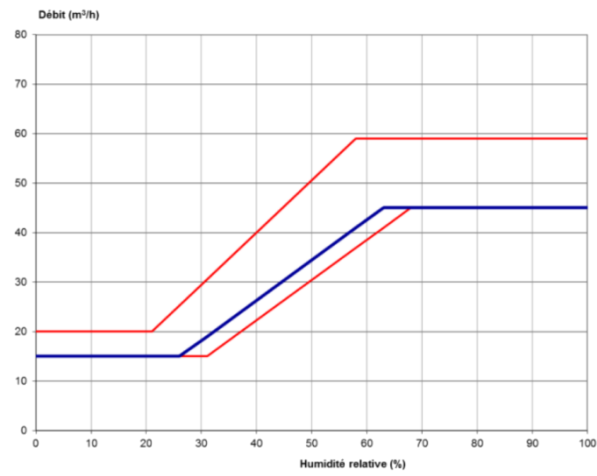


Figure 21 – C8 (15-45 m³/h, 26-63%HR)

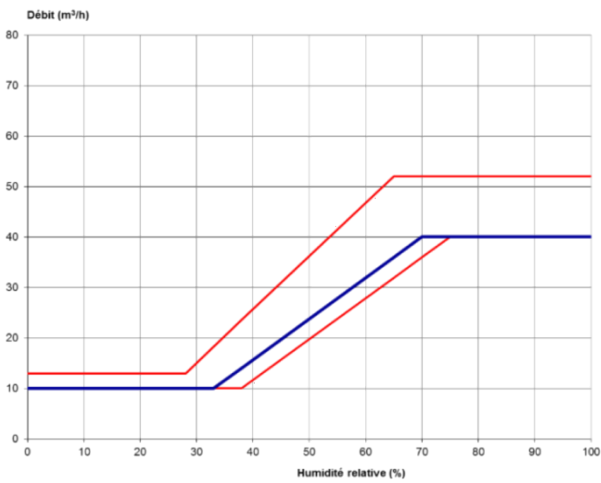


Figure 22 – B5 (10-40 m³/h, 33-70%HR)

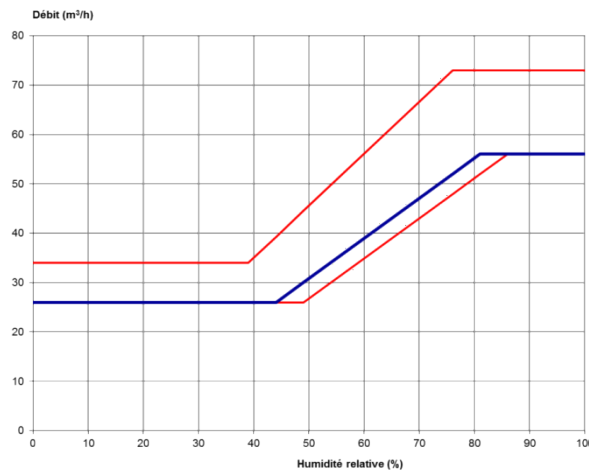


Figure 23 – B6 (26-56 m³/h, 44-81%HR)

2.2.2.2.2. Bouche d'extraction fixe à débit de pointe manuel (tirage ficelle) et bouche d'extraction à débit fixe

La bouche d'extraction GBP W est fixe à débit de pointe et son embase technique reçoit :

- un module de commande temporisé pneumatique (cordelette) actionné par l'utilisateur.
- une case avec un volet actionné par le module de commande temporisé. Le deuxième volet est fixe.

Le module de commande temporisé comprend :

- un organe de commande à action mécanique et temporisation pneumatique associé à un chariot d'accouplement du volet qui permet de maintenir pendant une durée déterminée l'ouverture maximum dudit volet et au-delà de cette durée de refermer ce volet.
- un cliquet permet selon son état de bloquer le chariot en position correspondant à l'ouverture maximum du volet ou de le libérer.

La bouche d'extraction GBP T dont l'embase technique reçoit une case avec deux volets fixes est à débit fixe.

Le Tableau 8 ci-dessous détaillent les caractéristiques aéraliques et acoustiques de ces bouches d'extraction GBP W et GBP T.

Caractéristiques aéraliques sous 15 Pa											Lw en dB(A) sous 26 Pa (Pmax-15%) [1]
Qmin	Qmax	HRmin	HRmax	Qtemp		Tolérances					
				débit	durée	pour Qmin	pour Qmax	pour Qtemp		pour HRmin et HRmax	
(m³/h)				(m³/h)	(min)	(m³/h)		(m³/h)	(min)		dB(A)
W	10			30	20	-0 +3,0		-0 +9,0	+/- 6		≤ 26
T	15					-0 +4,5					≤ 28

[1] Pour les valeurs de Lw à d'autres pressions de fonctionnement et/ou d'autres débits, se reporter à la documentation technique

Tableau 8 – Caractéristiques aéraliques et acoustiques des bouches d'extraction de type W et de type T

2.2.2.2.3. Bouche d'extraction fixe à débit de pointe manuel (interrupteur) et automatique (présence)

Les bouches d'extraction GBP W_I et GBP W_P sont fixes à débit de pointe et leur embase technique reçoit un module de commande temporisé électrique (interrupteur ou présence), actionné par l'utilisateur ou par sa présence.

Le module de commande temporisé entraîne, lorsqu'il est actionné, l'ouverture de deux des cinq volets de la grille via une crémaillère spécifique.

L'entraînement des volets est obtenu avec un moteur électrique à courant continu alimenté par une pile 9 volts alcaline, ou sur une alimentation 12 V ou 230V via une carte spécifique. Une carte électronique assure la temporisation de l'ouverture.

Le Tableau 9 ci-dessous détaillent les caractéristiques aéraliques et acoustiques des bouches GBP W_I et GBP W_P.

Caractéristiques aéraliques sous 15 Pa											Lw en dB(A) sous 26 Pa (Pmax-15%) [1]
Qmin	Qmax	HRmin	HRmax	Qtemp		Tolérances					
				débit	durée	pour Qmin	pour Qmax	pour Qtemp		pour HRmin et HRmax	
(m³/h)				(m³/h)	(min)	(m³/h)		(m³/h)	(min)		dB(A)
W_I	10			30	20	-0 +3,0		-0 +9,0	+/- 6		≤ 33
W_P	10			30	20	-0 +3,0		-0 +9,0	+/- 6		≤ 33

[1] Pour les valeurs de Lw à d'autres pressions de fonctionnement et/ou d'autres débits, se reporter à la documentation technique

Tableau 9 – Caractéristiques aéraliques et acoustiques des bouches d'extraction de type W_I et de type W_P

2.2.2.3. Ventilateurs

2.2.2.3.1. Généralités

Seuls les ventilateurs de la gamme ACTHYS (MATRYS 700U, 1000U, 1500U, 2000U, 2500U, 3000U et 4000U) dont les caractéristiques techniques sont détaillées au Tableau 10 ci-dessous et les courbes caractéristiques (débit/pression et débit/puissance) disponibles en Annexe E du présent Dossier Technique permettent de respecter les exigences de dimensionnement des systèmes (voir paragraphe 2.3.2).

Ces ventilateurs possèdent les modes de fonctionnement suivants :

- courbe plate,
- courbe montante.

Le réglage du mode de fonctionnement est effectué à l'installation conformément aux dispositions établies lors de l'étude dimensionnement.

Dénomination commerciale des gammes	Nombre de réglages	GROUPE NON REGULE (1)	GROUPE REGULE (2)						Rejet				
			Type de courbe			Localisation régulation en pression							
			Courbe continue		Courbe discontinue (par palier)	Rejet	Aspiration	Déportée	gainé systématiquement	pouvant être libre	Vertical	Horizontal	
			Plate	Montante									
MATRYS U	--		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
(1) vitesse de rotation constante pour un réglage donné (2) vitesse de rotation non constante pour un réglage donné													

Tableau 10 – Tableau récapitulatif des ventilateurs

Le ventilateur se compose :

- d'un caisson en tôle galvanisée (ventilateur simple ouïe),
- d'un moteur à commutation électronique,
- d'une roue à réaction à entraînement direct,
- d'un pressostat fixe monté,
- d'un inter de proximité monophasé,
- d'une commande de réglage et de lecture intuitif.

2.2.2.3.2. Principes de régulation

La pression de fonctionnement de chaque ventilateur est réglable selon deux modes de fonctionnement afin de permettre de maintenir une dépression comprise entre 15 et 30 Pa dans les conduits au droit de chaque bouche d'extraction.

2.2.2.3.2.1. Mode « courbe plate »

En mode courbe plate, le ventilateur possède une pression de fonctionnement à régler sur chantier « Préglee » réglable entre 25 et 55 Pa.

2.2.2.3.2.2. Mode « courbe montante »

En mode courbe montante, le ventilateur possède deux pressions de fonctionnement à régler sur chantier :

- Pmax réglable entre 25 et 55 Pa avec un pré-réglage usine à 45 Pa,
- Pmin réglable entre 18 et Pmax avec un pré-réglage usine à 25 Pa.

La courbe aéraulique du ventilateur est déterminée par auto-apprentissage des débits extrêmes.

Le ventilateur mesure également le débit d'air le traversant et calcule la pression nécessaire pour l'installation. La vitesse de rotation du ventilateur s'adapte alors pour que celle-ci fournisse la valeur de pression nécessaire (entre Pmin et Pmax).

2.2.2.3.3. Courbes caractéristiques

Les courbes caractéristiques débit/pression des ventilateurs, disponibles en Annexe E du présent Dossier Technique, font apparaître les plages usuelles d'utilisation mais ne font, en aucun cas, office de dimensionnement des installations (encadré orange : plage de fonctionnement avec prise de pression sur caisson et rejet bouche bée.).

Pour tout autre cas d'installation (prise de pression déportée, rejet gainé, ...) le dimensionnement peut permettre un fonctionnement du ventilateur dans la zone d'utilisation (encadré orange).

2.2.2.3.4. Coffret d'asservissement CAM 1-3

Le coffret d'asservissement CAM 1-3 (voir Figure 24) est utilisé pour toute installation dans laquelle un logement est desservi par au moins deux ventilateurs.

Il s'agit d'un coffret de sécurité qui permet l'asservissement entre chaque ventilateur desservant un même logement conformément à la sécurité de fonctionnement anti-siphonage (article 10 de l'arrêté du 24 mars 1982 modifié).

Le coffret CAM 1-3 permet l'alimentation en puissance de chaque ventilateur avec un maximum de 3 ventilateurs raccordées à un même coffret.

En cas d'arrêt d'au moins un ventilateur, l'ensemble des ventilateurs desservant ce(s) même(s) logement(s) sont arrêtées.

Des dispositions complémentaires relatives à la mise en œuvre et à la maintenance sont détaillées respectivement aux paragraphes 2.4.7 et 2.5.3 du présent Dossier Technique.

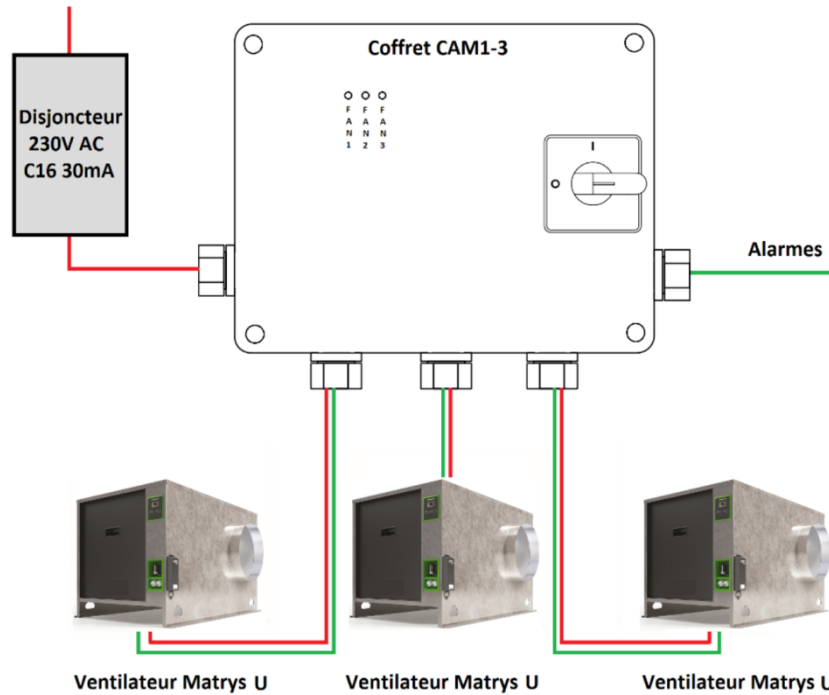


Figure 24 – Coffret d'asservissement CAM 1-3 – Visuel et schéma de principe du câblage

2.2.2.4. Réseau aéraulique

Le réseau aéraulique est constitué des conduits verticaux à tirage naturel existants, d'un réseau aéraulique horizontal comprenant des plénums, éventuellement de conduits verticaux neufs, éventuellement de conduits horizontaux T2a et éventuellement d'une sortie de toiture.

2.2.2.4.1. Conduits horizontaux T2a

Dans certains cas, le conduit horizontal T2a peut être utilisé afin d'assurer la jonction entre la bouche d'extraction d'une pièce de service dépourvue de conduit vertical à un conduit vertical (individuel ou collectif) de ventilation ou de fumée situé dans une autre pièce. Les éléments constitutifs du conduit T2a (voir Figure 25 ci-dessous) sont en PVC blanc rigide classé M1.

Conduit de raccordement horizontal		
Aéraulique		
Pression max	Pa	120
Pertes de charges (pour 30 m3/h)	Pa/m	< 0.01
Section aéraulique équivalente	mm	175
Caractéristiques		
Encombrement (L x l)	mm	177 x 174
Longueur		Barre de 2 m ou 5m
Poids	Kg/m	2
Couleur standard		Blanc
Matière		PVC
Montage		
Fixation sur mur		■
Fixation sous plafond		■
Installation en chambre		■
Installation en séjour		■
Installation en pièce technique		■
Entretien		
Type d'entretien		Dépoussiérage
Fréquence (recommandée) – Selon la Norme NF EN 14134		1 an
■ De série		

Figure 25 – Conduits horizontaux T2a – Caractéristiques techniques détaillées et dimensions

Ces conduits génèrent une perte de charge linéaire de 0,01 Pa/m pour un débit de 30 m3/h. Les règles de dimensionnement associées sont explicitées au paragraphe 2.7.4.

2.2.2.4.2. Création de conduits collectifs verticaux

2.2.2.4.2.1. Généralités

Dans le cas de configurations particulières, des conduits collectifs verticaux peuvent être mis en œuvre pour desservir des pièces techniques, hormis des cuisines, dépourvues de conduits.

Ces nouveaux conduits et leurs enveloppes doivent être conformes aux dispositions prévues dans l'arrêté du 31 janvier 1986 modifié vis-à-vis de la sécurité incendie dans les bâtiments d'habitation.

Les composants d'un réseau collectif doivent être classés A1, A2s1d0 ou à défaut M0 (voir Annexe 4 de l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement) conformément à l'arrêté du 31 janvier 1986 modifié, titre IV. Ce classement est satisfait pour les aciers galvanisés ou inoxydables et alliages d'aluminium.

Les composants permettant l'entretien du réseau doivent être conformes à la norme NF EN 12097 « Ventilation des bâtiments – Réseau de conduits – Exigences relatives aux composants destinés à faciliter l'entretien des réseaux de conduits ».

2.2.2.4.2.2. Conduits circulaires avec piquages 90°

Les conduits et accessoires rigides doivent être conformes aux normes en vigueur. En particulier, pour les conduits spiralés agrafés en tôle, ils doivent être conformes la norme NF EN 1506 « Ventilation des bâtiments – Conduits en tôle et accessoires à section circulaire – Dimensions ».

Les manchettes de raccordement flexibles doivent être conformes à la norme NF EN 13180 « Ventilation des bâtiments – Réseau de conduits – Dimensions et prescriptions mécaniques pour les conduits flexibles ».

2.2.2.4.2.3. Conduits de type « shunt » neufs

En acier galvanisé ou en aluminium avec respectivement une épaisseur de 8/10ème et 12/10ème, ces conduits se composent (voir Figure 26 ci-dessous) :

- d'éléments d'étages d'1,5m,

- de conduits de liaison d'1,5m en général,
- d'éventuellement une souche en sortie de toiture isolée.

Ces composants sont munis d'une étiquette mentionnant le système « MATRYS » et le numéro du présent Avis Technique. Les modalités d'assemblage des différents éléments sont détaillées au paragraphe 2.8.5.2.

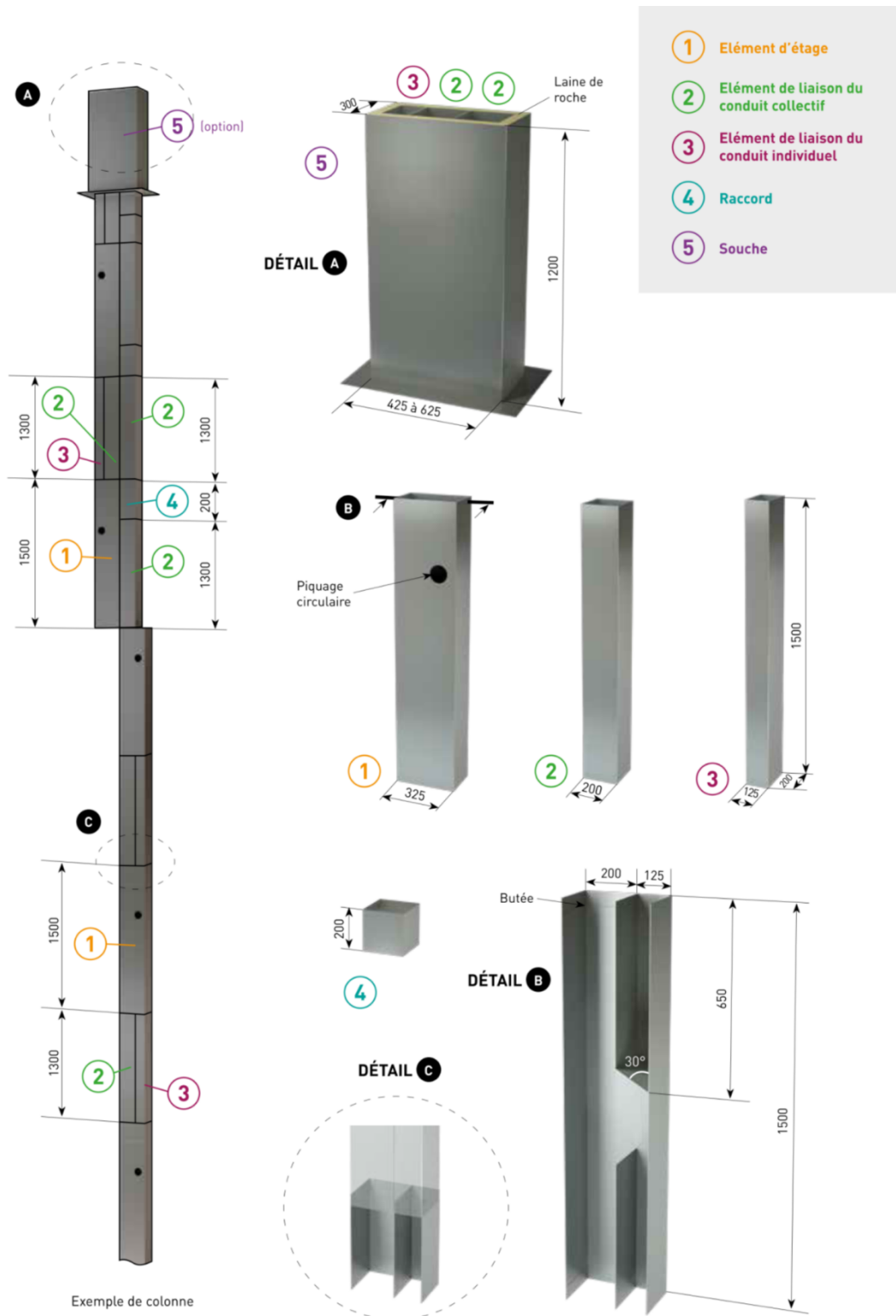


Figure 26 – Conduits de type « shunt » métallique – Éléments constitutifs

2.2.2.4.3. Plénums et regroupements de conduits

2.2.2.4.3.1. Généralités

Le plénum permet de relier le réseau vertical au réseau collectif horizontal.

Le plenum est une pièce d'adaptation en tôle d'acier galvanisée, rectangulaire ou carrée à sa base, étanchée (par exemple par mastic), permettant de s'adapter à la section du ou des conduits de ventilation ou de fumée (de type shunt, Alsace ou individuel).

Pour les installations en bord de mer, un traitement anti-corrosif peut être appliqué sur les plenums.

Chaque plenum est muni :

- soit d'au moins une trappe de visite, de dimensions minimales 100 mm x 300 mm, positionnée de telle sorte que les conduits verticaux puissent être ramonés,
- soit d'un capot de fermeture, démontable, avec joint mousse.

Il existe deux types de plenums :

- plenums de recouvrement (voir Figure 27 ci-dessous et schémas de principe en Annexe F.1),
- plenums en piquage (voir Figure 28 ci-dessous et schémas de principe en Annexe F.2).

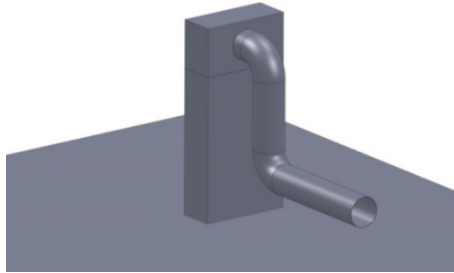


Figure 27 – Plénum de recouvrement

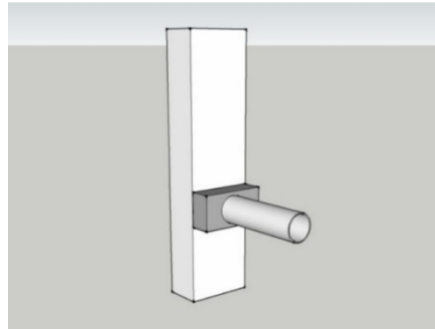


Figure 28 – Plénum en piquage

La longueur maximale de chaque compartiment d'un plénum ne doit pas dépasser 1450 mm.

Les plenums de recouvrement existent en version :

- avec goutte d'eau pour une mise en œuvre avec ou sans conservation de la dalle existante (cf. Figures 35 et 36),
- sans goutte d'eau pour une mise en œuvre en applique sur la dalle conservée (cf. Figure 37).

Des plenums types ont été caractérisés par ACTHYS afin de déterminer des coefficients de perte charge ζ par famille de plenum suivant leurs caractéristiques. Ces coefficients de perte de charge sont ensuite utilisés lors du dimensionnement de l'installation (voir paragraphe 2.3.2.5.2 du présent Dossier Technique).

2.2.2.4.3.2. Regroupements de conduits

Dans le cas de conduits accolés en toiture, le regroupement des conduits sous un même plénum (voir Figure 29 ci-dessous) est possible dans les cas suivants :

- conduits individuels,
- 1 conduit collecteur et 1 individuel de dernier étage,
- 1 conduit collecteur et 2 individuels de derniers étages,
- 2 conduits collecteurs,
- 2 conduits collecteurs et 1 individuel de dernier étage,
- 2 conduits collecteurs et 2 individuels de derniers étages.

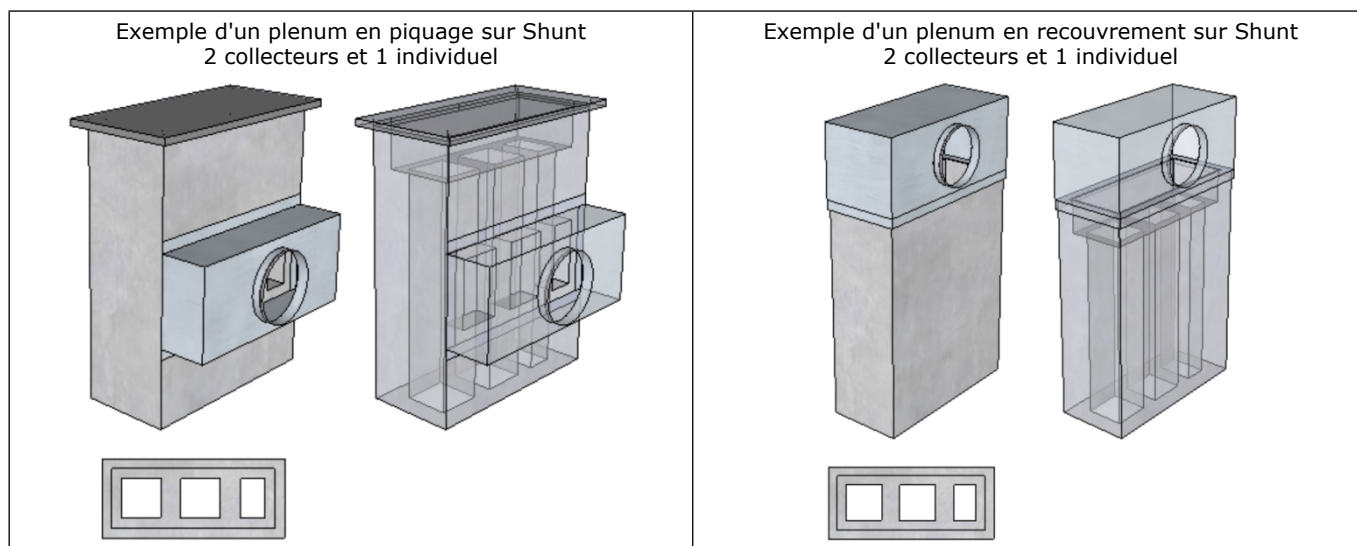


Figure 29 – Schémas de principe en cas de conduits accolés

2.2.2.4.3.3. Conservation de la dalle

Dans le cas de plenums de recouvrement, la conservation de la dalle existante (voir schéma de principe à la Figure 30 ci-dessous) est possible dans les cas suivants :

- conduits individuels,
- 1 conduit collecteur,
- 1 conduit collecteur et 1 individuel de dernier étage,
- 1 conduit collecteur et 2 individuels de derniers étages,
- 2 conduits collecteurs,
- 2 conduits collecteurs et 1 individuel de dernier étage,
- 2 conduits collecteurs et 2 individuels de derniers étages.

Des plenums de recouvrement sans goutte d'eau peuvent alors être proposés, si l'état de surface de la dalle permet d'assurer une étanchéité suffisante, notamment si les différences de niveaux de la dalle, aux endroits où le plenum sera en contact avec cette dernière, sont inférieures à 1 cm. Les rebords en contact avec la dalle seront à minima d'une largeur de 5 cm.

Si l'état de surface de la dalle ne permet pas d'assurer une étanchéité suffisante entre la dalle et le plenum, notamment si les différences de niveaux sont supérieures à 1 cm, le plenum de recouvrement avec goutte d'eau doit être utilisé.

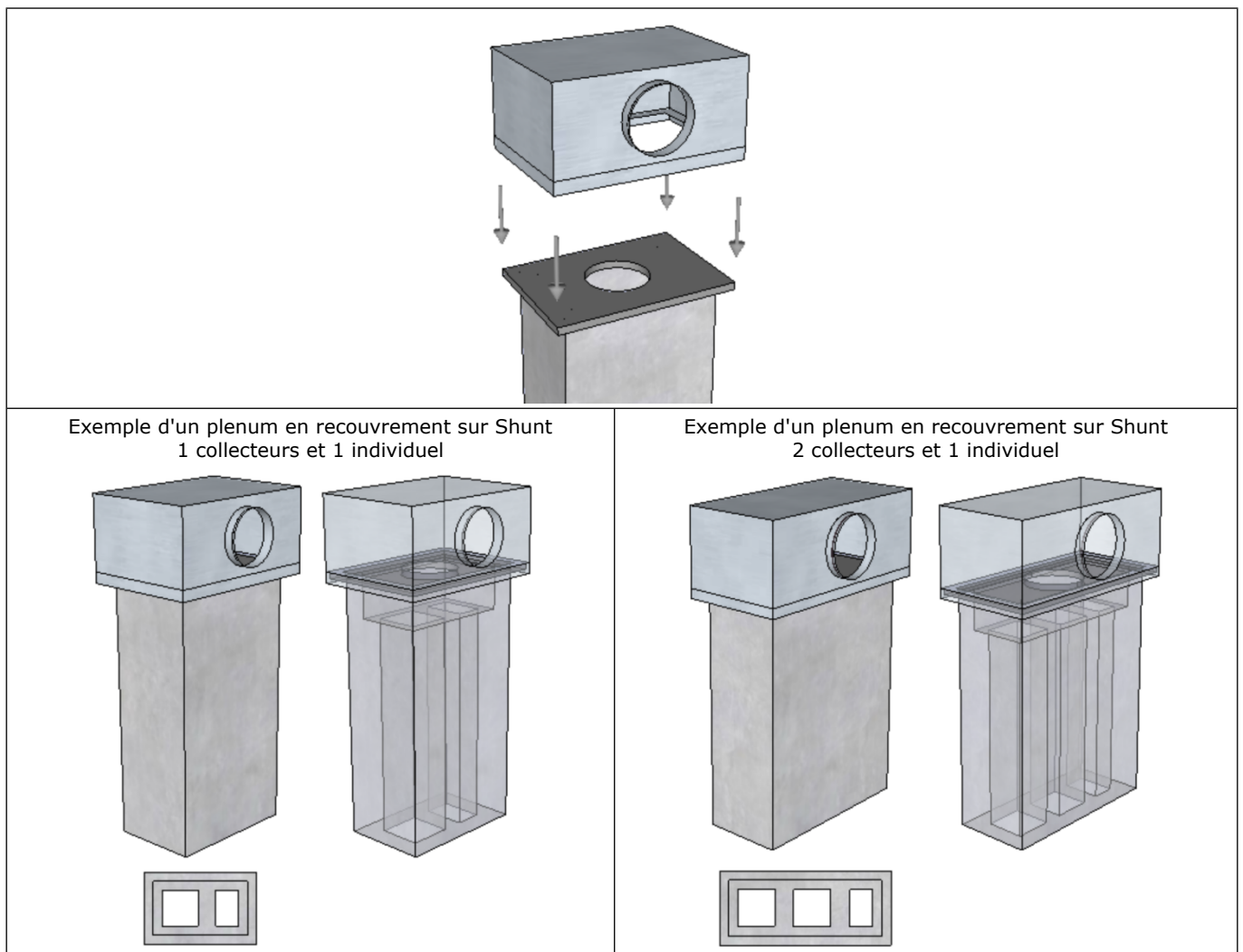


Figure 30 – Schémas de principe d'un plenum de recouvrement avec goutte d'eau en cas de conservation de la dalle existante

2.2.2.4.3.4. Cas d'un conduit de ventilation collectif neuf

Dans le cas particulier de la création d'un conduit collectif vertical (uniquement pour des pièces techniques autres que des cuisines) :

- dans le cas d'un conduit circulaire avec piquage 90°, le raccordement du conduit collectif vertical créé au réseau aéraulique horizontal sera réalisé à l'aide d'une té-souche,
- dans le cas d'un conduit de type « shunt », le raccordement du conduit collectif vertical créé au réseau aéraulique horizontal sera réalisé à l'aide d'un plénum tel que décrit ci-dessus.

2.2.2.5. Réseau horizontal

Le réseau aéraulique en toiture ou en comble (réseau situé en aval des plenums) permet de raccorder les ventilateurs aux conduits verticaux. Il est réalisé en conduit rigide agrafé spiralé en acier galvanisé.

Les composants utilisés doivent être conformes à la norme NF EN 1506.

2.2.2.6. Sortie de toiture

Dans le cas où le ventilateur est installé dans un local fermé (exemple : comble, local technique ...), une sortie de toiture (qui permet également d'éviter la pénétration d'eau de pluie) doit être utilisée.

Il doit s'agir :

- soit de la sortie de toiture « STS » (voir Figure 31),
- soit de la sortie de toiture « STE » (voir Figure 32).

La sortie de toiture « STS » est en acier galvanisé et est composée :

- d'un chapeau pare-pluie rotatif équipé d'une grille de protection (amovible),
- d'une plaque de plomb pour réaliser l'étanchéité,
- d'une plaque support de couverture équipée de quatre feuillards de fixation,
- d'un fût de raccordement de conduit.

La sortie de toiture « STE », d'aspect identique aux cheminées traditionnelles, est fabriquée en acier galvanisé. Son corps de souche intègre le système de fixation du conduit.



Figure 31 – Sortie de toiture « STS »



Figure 32 – Sortie de toiture « STE »

2.3. Dispositions de conception

2.3.1. Diagnostics préalables

2.3.1.1. Diagnostic préalable des colonnes témoins

Les diagnostics préalables (diagnostics préalables des colonnes témoins et diagnostic complet avant chantier) ainsi que le dimensionnement doivent être réalisés par une entreprise qualifiée.

Le nombre de colonnes témoins à diagnostiquer doit être déterminé en fonction des différentes configurations de bâtiment modifiant de manière importante les caractéristiques des caissons collecteurs ou des réseaux aérauliques horizontaux.

Un diagnostic préalable de l'installation existante doit être systématiquement réalisé par l'installateur formé ou accompagné par la société ACTHYS, ou toute personne désignée par ce dernier. Ce diagnostic permet notamment de rassembler les éléments nécessaires au dimensionnement du système MATRYS.

Ce diagnostic doit être réalisé sur une ou plusieurs colonnes de logements, jugées représentatives du projet de réhabilitation et définies par la société ACTHYS ou par toute autre société qualifiée désignée par le donneur d'ordre.

Ce diagnostic préalable comporte de base, les opérations suivantes :

- repérage des conduits,
- vérification des dimensions du conduit (hauteur et section),
- vérification de la vacuité et du ramonage des conduits, contrôle de l'état des trappes de ramonage (si présence de trappes),
- recensement des caractéristiques du système de ventilation existant (entrées d'air, passage de transit et ventilations basses),
- vérification de l'absence d'appareils à gaz raccordés non étanches (de type B),
- vérification de l'absence d'éléments motorisés (hotte motorisée, sèche-linge...) raccordés sur les conduits ou sur l'extérieur ; cette exclusion ne concerne pas les hottes à recirculation.

Dans le cas où la conservation de la dalle existante serait envisagée pour au moins une souche, les opérations suivantes seront réalisées sur les souches concernées :

- Vérification de l'état de la dalle (absence de fissure et de casse) ; en cas de fissure ou de casse, la dalle ne pourra être conservée.
- Mesures des dimensions (longueur, largeur, épaisseur) de la dalle.
- Mesures des dimensions (longueur, largeur ou diamètre) de l'orifice de la dalle et de la distance dalle-conduit(s).
 - Ces dimensions devront être suffisantes pour permettre à l'installateur :
 - de s'assurer de l'étanchéité de l'ensemble « dalle-souche-conduit(s) » au niveau du débouché du/des conduits et de la parfaire voire de la réaliser,
 - de permettre la maintenance des conduits.
 - Dans le cas où les dimensions de l'orifice seraient insuffisantes pour réaliser l'un des points ci-dessus :
 - soit l'agrandissement de l'orifice est envisagée (avec détermination des nouvelles dimensions de l'orifice permettant de répondre au problème d'étanchéité et de maintenance) puis effectuée à la mise en œuvre (voir paragraphe 2.4.6.2),
 - soit la dalle ne pourra être conservée.
- Détermination du type de dalle (plane ou incurvée), de l'angle approximatif d'inclinaison et de l'état de surface (granulaire, effritée, propreté).

- Dans le cas où le type de dalle ne permettrait pas la conception d'un plenum stable et étanche sur la dalle (voir paragraphe 2.4.6.2), cette dernière ne pourra être conservée.

Dès les phases d'études (diagnostic, APS ou APD), une inspection vidéo des conduits réutilisés peut être réalisée afin de détecter d'éventuels défauts majeurs.

Un diagnostic complet doit par la suite être réalisé selon les dispositions prévues au paragraphe 2.3.1.2 du présent Dossier Technique.

En cas de présence d'au moins un appareil à gaz raccordé non étanche (de type B), le système MATRYS ne doit pas être installé.

Tous les points à analyser sont repris dans la fiche diagnostic jointe en Annexe G qui peut servir de support aux diagnostics. Ils sont complétés par les plans de souches et de masse, utiles au dimensionnement du système MATRYS.

2.3.1.2. Diagnostic avant chantier

Avant la mise en place du système MATRYS, un diagnostic de l'ensemble des colonnes de l'installation existante doit être réalisé par l'installateur formé ou accompagné par la société ACTHYS, ou toute personne désignée par ce dernier.

Les opérations du diagnostic avant chantier sont les mêmes que pour le diagnostic préalable des colonnes de logements témoins décrit au paragraphe 2.3.1.1.

Les défauts repérés lors de cette étape, tels que la non étanchéité des trappes de ramonage ou un défaut de vacuité, devront être remis en état et contrôlés sous la responsabilité du Maître d'Ouvrage avant la mise en place du système MATRYS.

S'il s'avère, lors de la vérification de la vacuité des conduits existants (individuels, de type shunt ou de type Alsace), que l'état de l'un d'entre eux nécessite un tubage ou un chemisage, alors cette opération doit être réalisée selon les règles de l'art.

Si les défauts constatés ne peuvent être réparés, le système MATRYS ne doit pas être installé.

2.3.2. Conception et dimensionnement

2.3.2.1. Généralités

2.3.2.1.1. Personnel habilité et configurations

Les systèmes MATRYS doivent être dimensionnés.

Ils peuvent l'être par la société ACTHYS ou par toute autre personne formée à l'utilisation du logiciel de dimensionnement développé par ACTHYS

En cas de conservation d'une dalle d'un conduit existant, le dimensionnement, en particulier de l'orifice de la dalle conservée, doit être systématiquement validé par la société ACTHYS.

Les configurations des systèmes (MATRYS type Hygro A et MATRYS type Hygro B) en fonction du nombre de pièces principales et techniques de l'habitation sont définies dans les tableaux de l'Annexe A du présent Dossier Technique.

2.3.2.1.2. Opérations préliminaires

Les entrées d'air basses et les sorties d'air hautes éventuellement situées en traversée de paroi extérieure doivent être obturées.

Les entrées d'air basses éventuellement situées sur les conduits collectifs ou individuels doivent être obturées. Les sorties d'air en partie haute sur un conduit collectif ou individuel réutilisé seront équipées d'une bouche d'extraction conformément aux configurations des systèmes définies dans les tableaux de l'Annexe A.

L'évacuation de l'air vicié du logement s'effectue obligatoirement par un conduit vertical généralement situé dans les pièces techniques.

En cas d'absence de conduit dans la pièce technique à desservir ou bien de contrainte architecturale, il est possible, dans les conditions prévues dans le présent Dossier Technique, d'utiliser le système de raccordement « T2a » ou de créer un conduit collectif (circulaire métallique ou de type « shunt »).

Un test d'étanchéité des conduits n'est pas nécessaire. Les fuites des réseaux sont prises en compte dans le dimensionnement conformément aux dispositions prévues au paragraphe 2.3.2.5.3.

2.3.2.1.3. Cas d'une pièce unique pour WC et SdB

Dans le cas où il est réalisé une pièce unique pour les WC et SdB, afin de respecter la réglementation relative à l'accessibilité handicapés, l'ensemble du réseau (conduits et unité de ventilation) doit par défaut être prévu et dimensionné en considérant les pièces séparées.

Le dimensionnement peut ne prévoir qu'une seule bouche d'extraction indiquée dans le Dossier Technique à la seule condition que la typologie du logement rende le cloisonnement dans cette pièce unique WC-SdB impossible (exemple : impossibilité de donner à chaque pièce constituée son propre accès depuis une partie commune du logement).

2.3.2.2. Conception de l'amenée d'air neuf

La répartition des entrées d'air est définie dans les tableaux de l'Annexe A du présent Dossier Technique

En présence d'entrées d'air autoréglables existantes (uniquement), celles-ci peuvent être conservées sous réserve du respect des exigences fixées dans les tableaux de l'Annexe A du présent Dossier Technique et des dimensions des mortaises correspondantes.

2.3.2.3. Conception des passages de transit

Les passages de transit doivent respecter les dispositions suivantes :

- pour la cuisine : détalonnage de 1 cm si la cuisine est desservie par deux portes ou détalonnage de 2 cm si la cuisine est desservie par une porte (soit une section d'environ 160 cm²),
- pour toutes les autres pièces : détalonnage de 1 cm quel que soit le nombre de portes (soit une section d'environ 80 cm²).

2.3.2.4. Dimensionnement des conduits horizontaux

Les limites d'utilisation des conduits horizontaux T2a sont déterminées comme suit :

- soit à l'aide de l'abaque disponible à la Figure 33 ci-dessous,
- soit par le calcul, sachant que sa perte de charge doit être inférieure à 1,5 Pa pour le débit maximal prévu et en considérant que :
 - la perte de charge linéaire du conduit T2a est calculée conformément aux dispositions prévues dans le NF DTU 68.3 P1-1-1 pour un conduit lisse de diamètre hydraulique égal à 175 mm,
 - chaque coude COTM ou CO90 équivaut à une longueur droite de 5 m de conduit lisse de diamètre 175 mm au sens du NF DTU 68.3.

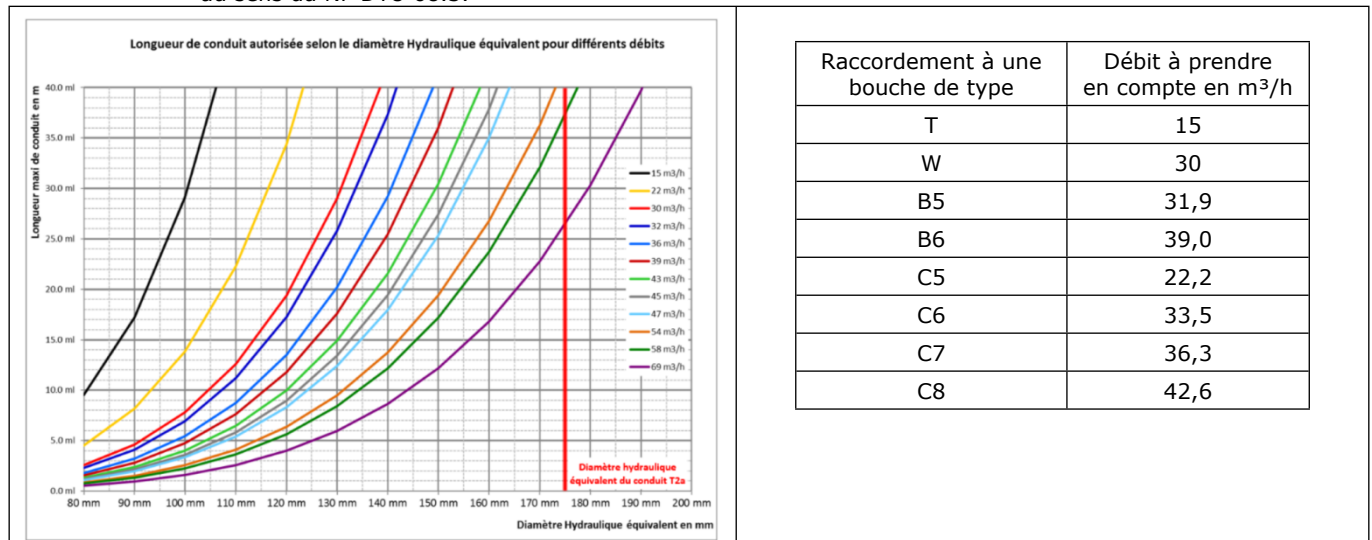


Figure 33 – Abaque de dimensionnement des conduits horizontaux T2a – Longueur maximale

2.3.2.5. Dimensionnement du ventilateur et du réseau d'extraction

2.3.2.5.1. Généralités

Le choix et le réglage du ventilateur ainsi que le dimensionnement du réseau aéraulique mis en œuvre en complément des conduits existants doivent être effectués en tenant compte des débits d'extraction minimaux et maximaux foisonnés (voir paragraphes 2.3.2.5.4 et 2.3.2.5.5), de la plage de pression de fonctionnement des bouches d'extraction et du débit de fuite (voir paragraphe 2.3.2.5.3).

Ce dimensionnement doit permettre de garantir que toutes les bouches d'extraction raccordées restent dans leur plage de pression de fonctionnement au débit minimal et au débit maximal de l'installation calculés selon les dispositions définies ci-dessous.

Les éléments de calcul des réseaux définis dans le NF DTU 68.3, complétés par les dispositions de la norme NF E51-766 pour le calcul de perte de la confluence « conduit individuel / collecteur » d'un conduit shunt, doivent être utilisés moyennant les aménagements décrits ci-après.

En particulier, la perte de charge linéique de tout conduit existant est à calculer selon le paragraphe A.2.1 du NF DTU 68.3 P1-1-1 avec $k = 5.10^6$.

2.3.2.5.2. Pièces de liaison

Le coefficient de perte de charge de toute pièce de liaison nécessaire pour assurer la jonction entre le débouché des conduits et le réseau horizontal doit être pris en compte dans le dimensionnement.

Tel qu'indiqué au paragraphe 2.2.2.4.3 du présent Dossier Technique, la société ACTHYS dispose de coefficients de perte charge par famille de plenum y compris en cas de conservation de la dalle de conduit existant.

De plus, le raccordement d'un conduit vertical neuf au réseau horizontal est réalisé avec un té-souche dont le coefficient de perte de charge est défini dans le NF DTU 68.3 P1-1-1.

2.3.2.5.3. Débits de fuites

2.3.2.5.3.1. Cas des conduits existants

Les défauts d'étanchéité du réseau sont supposés localisés au droit de chaque bouche d'extraction et correspondre à un débit volumique (en m³/s) de :

$$Q_{\text{fuite}} = \text{sign}(\Delta P) \cdot K_b \cdot \rho_{\text{air}} \cdot |\Delta P|^n$$

avec :

- $n = 0,6$
- $K_b = (Q_{v0} / (\rho_{\text{air}} \cdot |\Delta P_{\text{ref}}|)) / 3600$ où :
 - $\Delta P_{\text{ref}} = 15 \text{ Pa}$ et $\rho_{\text{air}} = 1,2048 \text{ kg/m}^3$
 - $Q_{v0} = 4,5 \text{ m}^3/\text{h}$ en SdB, SdB/WC, WC, SdE, Cellier
 - et $Q_{v0} = 6,0 \text{ m}^3/\text{h}$ en cuisine

2.3.2.5.3.2. Cas des conduits neufs

Dans le cas de création de conduits, afin de prendre en compte les fuites réseaux pour les conduits neufs, le dimensionnement est réalisé en prenant un débit supplémentaire de 12 % (du débit traversant la bouche), au droit de chaque bouche d'extraction.

2.3.2.5.4. Débit minimal de l'installation

Les débits minimaux (appelés Q_{mini}) à prendre en compte pour les calculs du dimensionnement du réseau d'extraction sont, par logement :

- bouches d'extraction hygro-réglables : débit à 35% HR par bouche,
- bouches d'extraction temporisées : débit réduit par bouche (Q_{min}),
- bouches d'extraction à débits fixes : débit nominal par bouche (Q_{nom}).

Les débits minimaux résultants des aménagements précisés ci-dessus, en fonction des typologies de logements, sont indiqués en Annexe B.

Le débit minimal de l'installation ($Q_{\text{min-VENT}}$) est égal à la somme des débits minimaux (Q_{mini}) ainsi calculés de toutes les bouches d'extraction raccordées au même ventilateur.

Pour le dimensionnement au débit minimal de l'installation, la perte de charge des entrées d'air et passages de transit est prise égale à 3 Pa.

2.3.2.5.5. Débit maximal de l'installation

2.3.2.5.5.1. Généralités

Afin de tenir compte de la non simultanéité d'utilisation des bouches d'extraction W (bouches d'extraction temporisées installées en WC), le débit maximal ($Q_{\text{max-VENT}}$) à prendre en compte pour le dimensionnement du ventilateur doit être calculé selon les dispositions détaillées ci-dessous.

Le débit maximal d'un conduit ($Q_{\text{max-COND}}$) est égal à la somme des débits Q_{df} des bouches d'extraction raccordées à ce conduit :

$$Q_{\text{max-COND}} = \sum Q_{\text{df}}$$

Le débit maximal ($Q_{\text{max-VENT}}$) à prendre en compte pour le dimensionnement du ventilateur est égal à la somme des débits maximaux ($Q_{\text{max-COND}}$) des conduits desservis :

$$Q_{\text{max-VENT}} = \sum Q_{\text{max-COND}}$$

Le dimensionnement du raccordement individuel de chaque dispositif au réseau principal doit être fait sans prendre en compte de foisonnement.

Le foisonnement doit être pris en compte uniquement dans le cas de dispositifs temporisés et/ou hygro-réglables.

Pour chaque type de dispositifs soumis au foisonnement, le débit de dimensionnement (noté Q_{df}), doit être calculé selon la formule suivante : $Q_{\text{df}} = k \cdot Q_{\text{Mf}} + (1-k) \cdot Q_{\text{mf}}$ où :

- Q_{mf} et Q_{Mf} sont respectivement les débits minimaux et maximaux foisonnés dans les conditions d'application du foisonnement (calculés pour une différence de pression de 15 Pa) indiqués au Tableau 11 ci-dessous,
- k (défini pour chaque colonne) est le coefficient de foisonnement fonction du type et du nombre total N de dispositifs concernés par le foisonnement et raccordés à la même colonne indiqué au Tableau 12 ci-dessous.

Type de bouche	Q_{mf}	Q_{Mf}
C5		22,2
C6		33,5
C7		36,3
C8		42,6
B5		31,9
B6		39,0
W	10	30
T		15

Tableau 10 – Valeurs de Q_{mf} et Q_{Mf}

La relation entre N et k est donnée dans le Tableau 12 ci-dessous.

N	k
1 à 3	1
4	0,8
5	0,6
6 et plus	0,5

Tableau 12 – Relation entre N et k

La bouche d'extraction à débit fixe « T » n'est pas prise en compte pour le décompte global du nombre de bouches d'extraction concernées par le foisonnement.

Les débits maximaux résultants des aménagements précisés ci-dessus, en fonction des typologies de logements, sont indiqués en Annexe B.

Pour le dimensionnement au débit maximal de l'installation, la perte de charge des entrées d'air et des passages de transit est prise égale à 10 Pa.

2.3.2.5.2. Cas particulier des conduits individuels

Par définition, aucun foisonnement ne peut être appliqué pour les conduits individuels, puisqu'une seule bouche est raccordée à chaque conduit.

Dans le cas où plusieurs conduits individuels seraient raccordés à un même plenum, un foisonnement peut être appliqué au niveau du plenum et utilisé dans le dimensionnement du réseau horizontal et du ventilateur.

Le coefficient k de foisonnement est à prendre en compte, non pas au niveau de chaque colonne, mais au niveau de chaque plenum (N correspondant alors au nombre total de dispositifs concernés par le foisonnement et raccordés au même plenum).

2.4. Dispositions de mise en œuvre

2.4.1. Généralités

La mise en œuvre doit être réalisée, par une entreprise qualifiée, conformément aux dispositions prévues dans le NF DTU 68.3 complétées par les dispositions détaillées ci-dessous.

Il est nécessaire de s'assurer de la vacuité des conduits, de vérifier voire de remettre en état tous les organes liés au conduit (telles les trappes de ramonage) et de faire le repérage des vides entre conduit et cloison de doublage (assurer l'étanchéité si vide existant).

Tel que prévu au paragraphe 2.3.2.1.2 du présent Dossier Technique :

- les grilles existantes de ventilation haute non réutilisées doivent être obturées,
- les grilles existantes de ventilation basse doivent être toutes obturées.

Les raccordements électriques doivent être réalisés conformément aux dispositions de la norme NF C15-100 « Installations électriques à basse tension ».

2.4.2. Mise en œuvre des entrées d'air

2.4.2.1. Généralités

Les entrées d'air sont à installer en partie haute en regard de passages d'air ménagés sur les menuiseries, sur les coffres de volets roulants ou en traversée de mur selon les instructions du fabricant.

Elles doivent être installées en tout état de cause de façon à éviter les courants d'air gênants.

Pour l'installation sur menuiserie réalisée à partir de profilés creux, il n'est pas toujours possible de ménager un passage d'air de section constante. Dans ce cas, il faut s'assurer, comme pour toute entrée d'air, que le passage n'oppose pas une résistance excessive à l'air.

Pour cela, il est possible d'utiliser le cahier du CSTB n° 3376 établi par le Commission Chargée de Formuler des Avis Techniques pour montage sur menuiserie PVC.

Sur les coffres de volet roulant, les entrées d'air sont montées sur la face verticale.

Pour les installations sur murs, les accessoires de traversée de mur définis par le fabricant doivent être utilisés.

2.4.2.2. Cas particulier des entrées d'air hygroréglables

La température vue par l'élément sensible des entrées d'air hygroréglables est influencée par la température extérieure. Les entrées d'air hygroréglables ne peuvent donc pas être installées sur des éléments de construction parieto-dynamiques (modification de la réponse de l'entrée d'air pouvant conduire à une dégradation de la qualité de l'air intérieur).

2.4.2.3. Dispositions complémentaires relatives à l'électrofiltre EHT²/EFT²

Installer le dispositif d'alimentation électrique en Très Basse Tension dans le boîtier électrique à intégrer dans le mur à côté du tube diamètre 125 mm selon la documentation technique du produit et en respectant la réglementation électrique en vigueur (norme NF C 15-100). L'alimentation électrique doit être en Très Basse Tension avec un transformateur positionné en amont par un électricien (en général dans le tableau électrique du logement) et respectant la norme NF EN 60335-1.

Les électrofiltres EHT2/EFT2 sont branchés en parallèle sur le transformateur. Sa puissance sera adaptée au nombre d'électrofiltres raccordés.

L'entrée d'air EHT² /EFT² s'installe sans fut et le support mural doit donc être utilisé et vissé au mur selon la documentation technique du produit.

L'électrofiltre est glissé à l'intérieur du conduit en traversée de mur puis connecté électriquement.

Les mousses acoustiques pour le montage de l'EHT² ou EFT² associées au filtre sont insérées depuis l'intérieur du logement dans le conduit à la suite de l'électrofiltre.

Enfin l'EHT² ou EFT² est mis en place sur son support par une simple rotation dans le sens horaire.

Côté façade extérieur, l'auvent GEB125 ou GES125 (cf. Figure 16) est utilisé.

Côté intérieur, l'étiquette QR code sera positionnée sur une partie visible de l'entrée d'air EHT²/EFT² (exemple : obturateur).

2.4.3. Mise en œuvre des bouches d'extraction

2.4.3.1. Généralités

Les bouches d'extraction GBP sont installées dans chaque pièce technique, en paroi verticale ou en plafond selon les préconisations décrites ci-dessous.

Il est nécessaire, lors de la mise en œuvre de la bouche d'extraction sur le conduit vertical, de :

- vérifier que les éventuels vides entre conduit et cloison de doublage ont bien été comblés,
- veiller à l'étanchéité de la bouche sur la paroi support.

Dans le cas d'une installation sur ouverture diamètre 125 mm, les bouches d'extraction sont raccordées via leur fût par simple emboîtement, le joint à lèvres assurant le maintien et l'étanchéité.

Dans le cas d'une installation en applique, les bouches d'extraction sont vissées directement sur la paroi à l'entrée du conduit à l'aide d'une platine de fixation possédant un joint périphérique assurant l'étanchéité.

Pour une installation directement sur le conduit T2a, la platine de fixation n'est pas nécessaire.

2.4.3.2. Cas particulier des bouches d'extraction hygroréglables

Afin de ne pas être influencées par la chaleur dégagée par les émetteurs de chaleur (y compris les appareils de cuisson), les bouches d'extraction hygroréglables doivent être placées en dehors du volume délimité par deux plans verticaux perpendiculaires à la paroi et distants de 50 cm des bords extérieurs de l'appareil concerné.

Les émetteurs à convection à sortie frontale et à régulation électronique ne sont pas soumis à cette contrainte.

2.4.4. Mise en œuvre du conduit horizontal T2a

La mise en œuvre du conduit horizontal T2a doit être réalisée conformément à la notice technique TF2508 dont sont extraits les exemples de la Figure 34 ci-dessous.

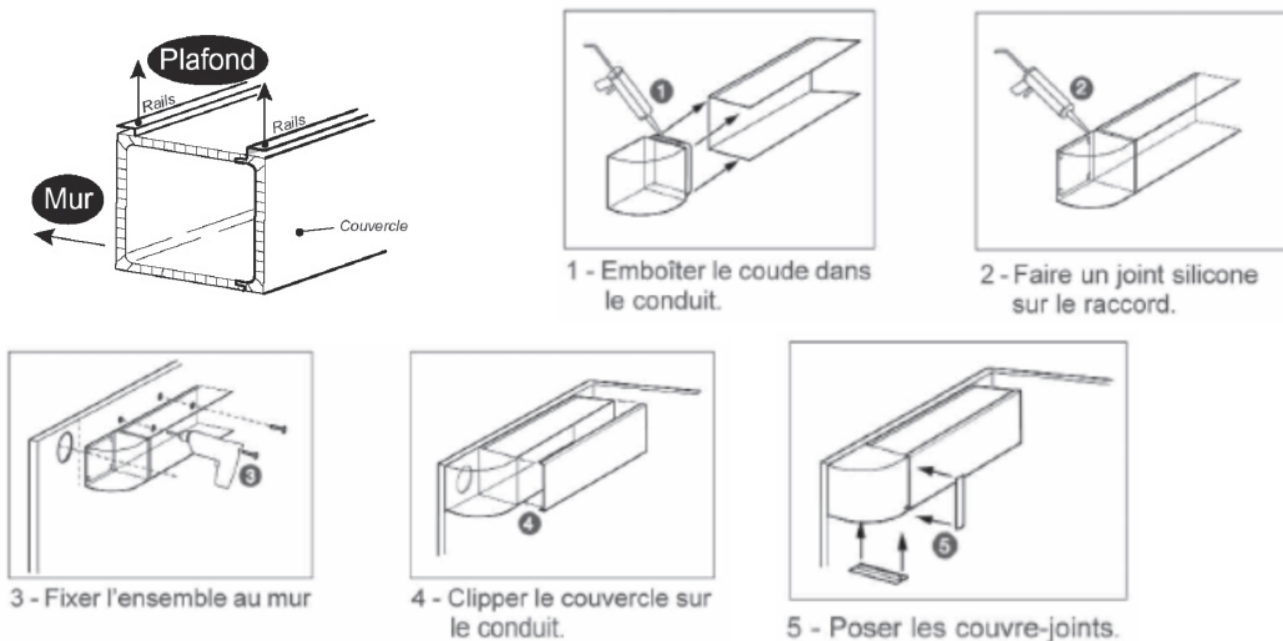


Figure 34 – Exemples de mise en œuvre des conduits horizontaux T2a

2.4.5. Mise en œuvre des conduits collectifs verticaux neufs

2.4.5.1. Généralités

Le conduit est normalement placé à l'intérieur des immeubles. Il peut néanmoins se produire, pour des raisons architecturales notamment, que ce conduit soit en tout ou partie situé à l'extérieur du bâtiment.

Les prescriptions du NF DTU 68.3 doivent être respectées concernant la mise en œuvre.

Le raccordement des conduits verticaux neufs au réseau horizontal doit être réalisé avec :

- un plenum dans le cas des conduits verticaux de type shunt,
- un té-souche dans le cas des conduits verticaux circulaires.

2.4.5.2. Particularités pour les conduits shunts métalliques

Dans le cas des conduits shunt métalliques (composés d'éléments d'étage, de conduits de liaison et éventuellement d'une souche en sortie de toiture : voir paragraphe 2.2.2.4.2.3), des mesures doivent être effectuées sur chaque chantier pour définir notamment la longueur des conduits de liaison.

La mise en œuvre de ces conduits comprend les opérations suivantes :

- Dans le cas d'une mise en œuvre intérieure, percement par carottage des planchers bas après contrôle des canalisations existantes,
- Assemblage des éléments par emboîtement et vis autoforeuses, avec mise en place d'une trappe de visite en pied de colonne accessible,
- L'étanchéité entre les conduits de liaison et les éléments d'étage est assuré par mastic néoprène,
- Mise en œuvre d'un résilient, de 2,5 mm d'épaisseur minimum, au droit de chaque traversée de dalle,
- Fixation des éléments d'étage par cornière équerre métallique,
- Dans le cas d'une installation en toiture terrasse, la sortie est éventuellement équipée d'une costière permettant sa fixation et une étanchéité complémentaire suivant les matériaux existants est réalisée,
- Percement d'un DN 125 mm au droit du rameau de chaque étage, et fixation avec mastic neoprène et rivets / vis autoforeuse d'un piquage plat,
- Habillage par une paroi assurant le degré coupe-feu de l'enveloppe du conduit en fonction de la catégorie du bâtiment (le flocage des conduits de type « shunt » neufs en acier galvanisé d'épaisseur 8/10ème est exclus)
- Mise en place des bouches d'extraction sur cette paroi.

2.4.6. Mise en œuvre du réseau aéraulique horizontal et du ventilateur

2.4.6.1. Généralités

Le réseau aéraulique entre les conduits existants raccordés au système et le ventilateur doit être réalisé conformément au NF DTU 68.3.

A titre d'exemple, le système doit comprendre un raccordement par manchette souple de l'extracteur mécanique au réseau.

La mise en œuvre dépend du type de toiture. Dans le cas d'une toiture dont les combles sont accessibles, le réseau peut être installé en combles.

Tel qu'indiqué au paragraphe 2.2.2.4.3 et si le dimensionnement le permet :

- le regroupement des conduits sous un même plenum est possible dans le cas de conduits accolés en toiture,
- la conservation de la dalle est possible dans le cas de plenums en recouvrement.

La mise en œuvre du ventilateur doit être réalisée conformément :

- aux dispositions de la norme NF C15-100 « Installations électriques à basse tension »,
- aux dispositions prévues dans l'arrêté du 31 janvier 1986 modifié,
- au procès-verbal de classement de résistance au feu n° EFR-20-001642.

2.4.6.2. Etapes de mise en œuvre

2.4.6.2.1. Etapes communes préalables à tous les types de plenums

- Effectuer un ramonage des conduits collectifs ou individuels réutilisés,
- S'assurer de l'étanchéité des plenums par contrôle visuel et, si nécessaire, parfaire l'étanchéité du plenum en appliquant du mastic néoprène d'étanchéité au niveau de chaque arête.

2.4.6.2.2. Cas d'utilisation d'un plenum de recouvrement avec suppression de la dalle existante

- Retirer la dalle et la coiffe existantes,
- Si nécessaire araser et nettoyer la partie supérieure du/des conduit(s), et s'assurer de la planéité de la partie supérieure,
- Fixer le plenum sur la souche à l'aide de vis ou scellés grâce à un scellement chimique,
- L'étanchéité au niveau de la jonction entre la base du plenum et la souche doit être assurée en appliquant du mastic polymère d'étanchéité sur le pourtour du plenum,
- Parfaire l'étanchéité de l'ensemble « souche-conduit(s) » au niveau du débouché du/des conduit(s),
- S'assurer du maintien du niveau d'étanchéité de la toiture après le retrait de la dalle et la mise en œuvre du plenum.

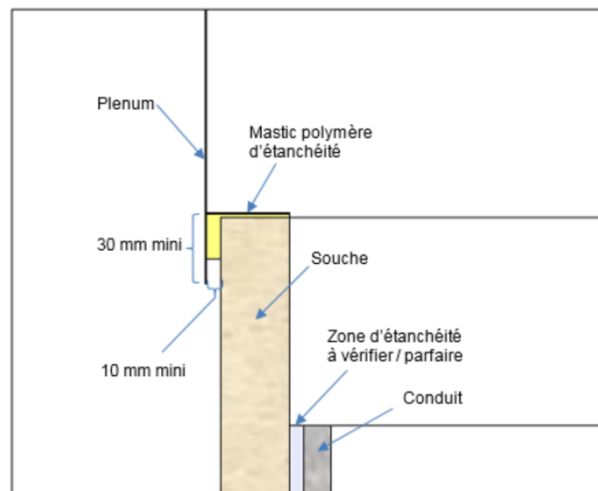
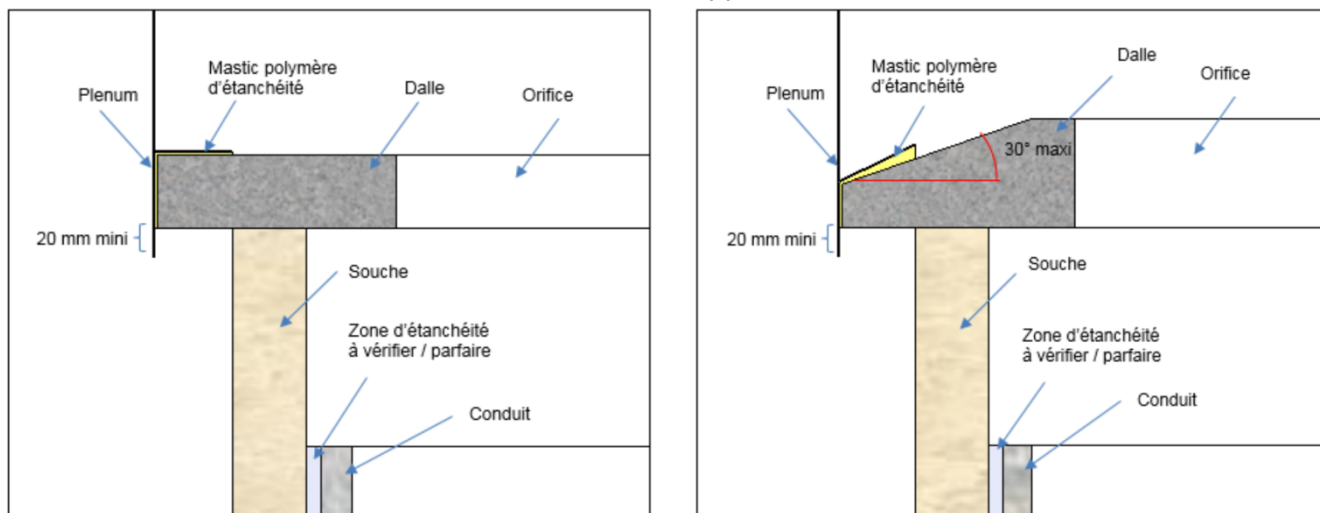


Figure 35 - Coupe verticale d'un plenum de recouvrement sur souche

2.4.6.2.3. Cas d'utilisation d'un plenum de recouvrement avec conservation de la dalle existante

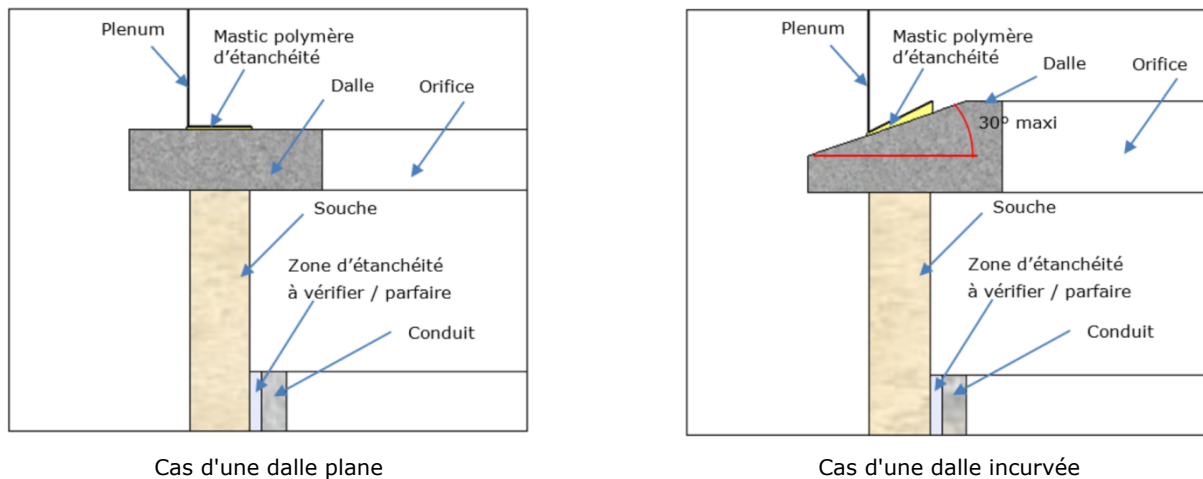
- Retirer la coiffe existante,
- Si nécessaire, sur la base des diagnostics réalisés selon les dispositions du paragraphe 2.3.1, agrandir l'orifice de la dalle aux dimensions déterminées lors du dimensionnement, les dimensions de l'orifice devant permettre :
 - à l'installateur : la visualisation et l'accès aux « Zones d'étanchéité à vérifier / parfaire »,
 - au maintenancier : le passage de sa canne de ramonage dans les conduits,
 - Vérifier après découpe qu'il n'y a pas de fissure ou présence de fragilité. Si dégradation constatée, la dalle ne pourra pas être conservée et, auquel cas, la mise en œuvre devra être réalisée selon les dispositions du paragraphe 2.8.6.2.2 et un autre plenum que celui prévu initialement devra donc être utilisé.
- Nettoyer la partie supérieure du/des conduit(s),
- Fixer le plenum de recouvrement soit avec goutte d'eau soit en applique sans goutte d'eau (voir restrictions au paragraphe 2.2.2.4.3.3 du présent Dossier Technique) sur la dalle à l'aide de vis ou scellés grâce à un scellement chimique,
- L'étanchéité au niveau de la jonction entre la base du plenum et la dalle doit être assurée en appliquant du mastic polymère d'étanchéité sur le pourtour du plenum,
- Parfaire l'étanchéité de l'ensemble « dalle-souche-conduit(s) » au niveau du débouché du/des conduits.



Cas d'une dalle plane

Cas d'une dalle incurvée

Figure 36 - Coupe verticale d'un plenum de recouvrement avec goutte d'eau sur dalle conservée



Note : Les rebords du plenum en contact avec la dalle sont a minima d'une largeur de 5 cm

Figure 37 - Coupe verticale d'un plenum de recouvrement sans goutte d'eau sur dalle conservée

2.4.6.2.4. Cas d'utilisation d'un plénum en piquage

- Réaliser un carottage au niveau de chaque conduit vertical réutilisé,
- Parfaire l'étanchéité au niveau du carottage de ces conduits verticaux réutilisés,
- Les conduits réutilisés doivent être obturés au niveau de leur débouché,
- Fixer le plenum sur la souche à l'aide de vis,
- L'étanchéité au niveau de la jonction entre la base du plenum et la souche doit être assurée en appliquant du mastic polymère d'étanchéité sur le pourtour du plenum.

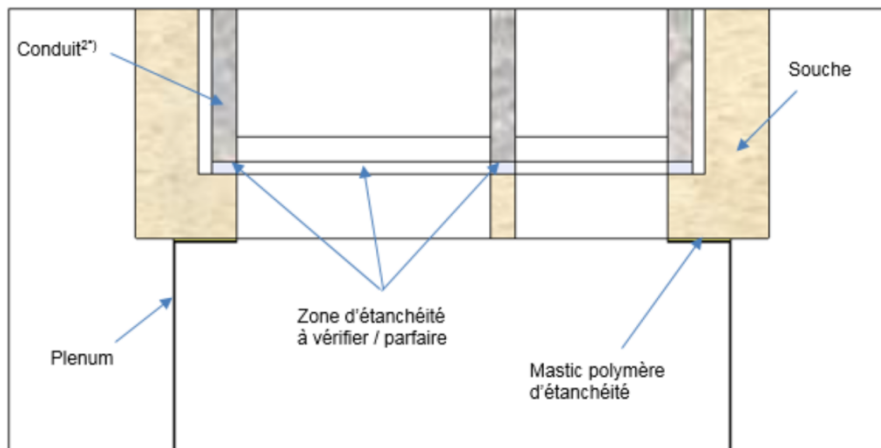


Figure 38 – Coupe horizontale d'un plenum en piquage sur souche

2.4.6.2.5. Etapes communes complémentaires à tous les types de plénums

- Réaliser le réseau aéraulique suivant les caractéristiques de fonctionnement basse pression,
- Installer le ventilateur,
- Réaliser le raccordement du ventilateur à l'aide de manchettes souples,
- Dans le cas particulier d'une mise en œuvre en toiture combles accessibles, mettre en œuvre la sortie de toiture.

2.4.7. Coffret d'asservissement CAM1-3

Dans le cas où un coffret d'asservissement est nécessaire (cf. paragraphe 2.2.2.3.4), le coffret CAM1-3 peut être positionné soit à l'extérieur en toiture terrasse soit à l'intérieur en toiture combles accessibles.

Le coffret CAM 1-3 permet de relier un maximum de 3 ventilateurs et doit être relié au dispositif d'avertissement en cas de défaillance (cf paragraphe 2.8.7) afin d'avertir de l'état de fonctionnement de l'installation.

2.4.8. Mise en œuvre du renvoi d'alarme

Les installations doivent être équipées d'un système d'alarme (ayant pour objet de déclencher l'intervention des services de maintenance) fonctionnant automatiquement en cas d'arrêt du ventilateur.

Cette alarme est assurée par le pressostat situé sur le ventilateur ou par le coffret d'asservissement, et doit être :

- soit télétransmise dans un local de fonction,
- soit visible et lumineuse : elle est alors disposée dans chaque hall d'entrée,

- soit sonore : elle est alors disposée soit en partie haute de chaque cage d'escalier, soit dans chaque hall d'entrée, soit en façade extérieure, cette dernière localisation n'étant admise qu'en l'absence de cage d'escalier intérieure (cas des immeubles à desserte par coursive et escalier extérieur) ; la puissance du signal sonore doit être adaptée à l'environnement.

2.4.9. Réglages et réception de l'installation

La réception des installations doit être effectuée selon les modalités décrites dans le NF DTU 68.3 et en prenant en compte les dispositions complémentaires ci-après.

2.4.9.1. Vérifications préliminaires

Vérifier que les entrées d'air sont bien installées dans les pièces principales adéquates conformément aux tableaux de configurations de l'Annexe A.

Vérifier que les bouches d'extraction sont bien installées dans les pièces techniques adéquates conformément aux tableaux de configurations de l'Annexe A.

Vérifier que les détalonnages des portes soient réalisés conformément au paragraphe 2.3.2.3.

Vérifier le paramétrage du ventilateur conformément aux dispositions établies lors de l'étude dimensionnement.

Vérifier le bon fonctionnement de l'électrofiltre EHT²/EFT² :

- Lors de la mise sous tension de l'électrofiltre la LED confirme le bon fonctionnement du filtre en clignotant 3 fois en vert ; si le filtre est mal alimenté la LED clignote 3 fois en bleu.
- Une courte pression sur le bouton permet de reconstrôler le bon au mauvais fonctionnement du filtre.

2.4.9.2. Réception

Pour un échantillon de logements jugé représentatif, l'installateur devra réaliser une mesure de dépression pour des bouches parmi les plus favorisées et les plus défavorisées, déterminées lors du dimensionnement du projet (généralement les premiers et les derniers étages).

En cas de dalle existante conservée, l'installateur devra réaliser, en complément des mesures citées, une mesure de dépression pour des bouches parmi les plus favorisées et les plus défavorisées, déterminées lors du dimensionnement du projet (généralement les premiers et les derniers étages) sur au moins une des colonnes possédant une dalle conservée par typologie de bâtiment.

Dans ces conditions, les dépressions mesurées (à l'aide d'un appareil de mesure dont la précision doit être de +/- 1 Pa dans la plage de mesure de 0 à 100 Pa) aux bouches devront être comprises entre 15 et 30 Pa, plage de pression des bouches d'extraction.

Si les dépressions ne sont pas dans cette plage, l'origine devra être recherchée et corrigée.

2.4.9.3. Dossier installateur

Afin de faciliter les opérations d'entretien et de maintenance, les entreprises chargées de la réalisation de l'installation, doivent fournir au gestionnaire de l'immeuble un dossier comportant au moins les informations suivantes :

- les coordonnées et la description du site,
- la date de mise en service,
- les essais réalisés,
- les éléments constitutifs du système installé,
- le résultat des mesures dans les logements.

2.5. Maintien en service du procédé

L'encrassement peut conduire à une réduction des débits aux entrées d'air et aux bouches d'extraction et, de ce fait, comme pour tous les réseaux aérauliques, le maintien dans le temps des qualités d'usage ne peut être obtenu que par un entretien régulier.

L'entretien général de l'installation doit être réalisé comme pour une installation de ventilation traditionnelle.

2.5.1. Entrées d'air et bouches d'extraction

2.5.1.1. Généralités

Le nettoyage des entrées d'air et des bouches d'extraction peut être effectué par l'occupant.

Le nettoyage des entrées d'air doit être effectué au moins une fois par an. Celui des bouches d'extraction doit être effectué au moins deux fois par an.

2.5.1.2. Spécificités liées aux entrées d'air

L'entretien s'effectue par nettoyage au chiffon sec afin de s'assurer que la section de passage d'air n'est pas encrassée. L'entrée d'air doit être nettoyée sans être démontée. La fréquence de nettoyage dépend de la rapidité d'encrassement, donc du lieu d'installation (ville, campagne...).

Pour les entrées d'air hygroréglables, le système de commande hygroréglable ne doit pas recevoir d'eau, ni être démonté.

2.5.1.3. Spécificités liées à l'électrofiltre

La LED clignote en rouge lorsqu'un nettoyage de l'électrofiltre est nécessaire :

- Flasher l'étiquette QR code qui reprend les différentes étapes de l'entretien de l'électrofiltre.
- Retirer l'EFT² ou EHT² du mur en faisant une rotation en sens antihoraire de l'entrée d'air.
- Appuyer au moins 3 secondes sur le bouton présent sur le boîtier électrique : la LED devient bleue pour indiquer que l'électrofiltre n'est plus alimenté.
- Retirer la (ou les) mousse(s) acoustique(s).
- Retirer l'électrofiltre du conduit.
- Débrancher l'électrofiltre.
- Brosser la surface de chacune des plaques avec la brosse fournie.
- Aspirer les résidus à l'aide d'un aspirateur.
- Nettoyer le préfiltre et le tube extérieur à l'aide d'un chiffon sec.
- Insérer le filtre à l'intérieur du conduit et rebrancher le filtre.
- Appuyer 3 secondes sur le bouton du boîtier électrique : la LED passe du bleu au vert clignotant 3 fois pour signaler la mise en tension de l'électrofiltre puis la LED repasse au rouge.
- Appuyer 1 seconde sur le bouton du boîtier électrique : la LED en rouge s'éteint pour indiquer la remise à zéro du timer.
- La (ou les) mousse(s) acoustique(s) ainsi que l'EFT² ou EHT² peuvent être remise(s) en place.

2.5.1.4. Spécificités liées aux bouches d'extraction

Une notice d'entretien est fournie avec chaque bouche d'extraction.

Les systèmes de commande, hygroréglable ou temporisé, ne doivent pas recevoir d'eau ni être démonté.

Les opérations prévues pour les bouches d'extraction sont les suivantes :

- Démontage de la grille et de la case double volet par simple extraction,
- Nettoyage manuel à l'eau savonneuse,
- Remontage des deux éléments.

2.5.2. Ventilateurs

Une notice de montage et d'utilisation est fournie avec chaque ventilateur. Le nettoyage du ventilateur doit être effectué au moins une fois par an.

Après avoir pris soin de le mettre hors tension, dépoussiérage du ventilateur et plus particulièrement des aubes.

2.5.3. Coffret d'asservissement

Une notice de montage et d'utilisation est fournie avec chaque coffret d'asservissement.

Pour toute installation comprenant un coffret d'asservissement (c'est-à-dire lorsque plusieurs ventilateurs desservent un même logement), l'asservissement des ventilateurs et le report d'alarme associé doivent être vérifiés, une fois par an, par suppression de l'alimentation électrique d'un des ventilateurs.

2.5.4. Réseau aéraulique

Les points suivants doivent être réalisés a minima tous les 6 ans (opérations réalisées uniquement par un professionnel via le contrat d'entretien) :

- Vérification de la vacuité et réaliser un ramonage des conduits verticaux et horizontaux,
- Vérification de la présence des trappes de ramonage et tout autre organe des conduits verticaux, et de leur étanchéité si existante,
- Contrôle de l'absence d'éléments motorisés (hotte motorisée, sèche-linge...) raccordés sur les conduits ou sur l'extérieur ; cette exclusion ne concerne pas les hottes à recirculation.

2.6. Traitement en fin de vie

Pas d'information apportée.

2.7. Assistante technique

La société ACTHYS assure l'assistance technique suivante :

2.7.1. Conception

La société ACTHYS dispose d'un logiciel de dimensionnement et le met à disposition des maîtres d'œuvre .

En complément, la société ACTHYS peut apporter une assistance concernant les hypothèses à prendre en compte à travers une documentation et des services spécifiques.

2.7.2. Fournitures

La société ACTHYS commercialise des composants utiles à la mise en œuvre des systèmes objets du présent Avis Technique et conformes à la réglementation incendie en vigueur. Il s'agit, entre autre, de divers types de conduits et accessoires.

2.8. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

Cet avis est formulé en prenant en compte les contrôles et modes de vérification de fabrication décrits ci-après.

2.8.1. Entrées d'air et bouche d'extraction

La fabrication des entrées d'air fixes et hygroréglables ainsi que des bouches d'extraction GBP est effectuée par la société AERECO dans l'usine de Collégien.

Certifiée ISO 9001 : 2008 pour l'ensemble de son process, depuis la conception jusqu'au contrôle qualité en passant par la fabrication, la société AERECO dispose d'équipements spécialement destinés à la sélection des tissus sensibles à l'humidité, à leur assemblage en ambiance contrôlée ainsi qu'à leur stabilisation.

Le montage et le réglage des produits sont menés sur des machines spéciales, selon des procédures définies et suivies du plan qualité. Le contrôle qualité est décrit dans ce plan.

Les produits et l'ensemble des procédures qualité font l'objet de suivis à travers la certification ISO 9001. Ces produits fabriqués par la société AERECO et l'ensemble des procédures qualité font l'objet de suivis à travers la certification QB « Ventilation hygroréglable ».

2.8.2. Ventilateurs

La fabrication des ventilateurs « MATRYS U » est effectuée par la société ALDES Aéraulique dans l'usine de Lyon Joliot Curie.

Leur production est soumise au contrôle qualité défini par la société ALDES Aéraulique dans le cadre de la certification ISO 9001.

2.8.3. Electrofiltre EHT²/EFT²

La fabrication des électrofiltres est effectuée par la société Teqoya dans l'usine de Villandraut. La fabrication des électrofiltres est soumise aux contrôles qualité définis par la société Teqoya.

2.8.4. Autres composants

La fabrication des plenums et des conduits de type « shunt » neufs est sous-traitée par la société ACTHYS.

2.8.5. Marquage

Chaque composant fait l'objet d'un marquage mentionnant à minima le nom du fabricant et la référence commerciale.

Lorsque des entrées d'air autoréglables sont installées (voir paragraphe 2.3.2.2 du présent Dossier Technique), celles-ci sont identifiables par un marquage conforme aux exigences du référentiel NF-205 « Ventilation Mécanique Contrôlée ».

Les bouches d'extraction et les entrées d'air, fixes et hygroréglables, font l'objet d'un marquage conforme aux exigences du règlement de certification QB « Ventilation hygroréglable ».

2.9. Mention des justificatifs

2.9.1. Résultats expérimentaux

Bouches d'extraction

Les bouches d'extraction hygroréglables ainsi que les bouches d'extraction « GBP W_I » et « GBP W_P » ont fait l'objet d'essais de caractérisation aéraulique (effectués, dans le laboratoire AERECO, respectivement en mai 2019 et en juin 2023).

Les bouches d'extraction ont fait l'objet d'essais de caractérisation acoustique (effectués dans le laboratoire du CSTB en avril 2015 et d'AERECO en avril 2019).

Entrées d'air fixes et hygroréglables

Toutes les entrées d'air fixes et hygroréglables ainsi que les bouches d'extraction ont fait l'objet d'essais aérauliques et acoustiques réalisés par la société AERECO dans son laboratoire interne.

Certains de ces composants font l'objet des rapports d'essais suivants :

- n° CAPE AT 16-250 AC16-26064781/1 (CSTB),
- n° 2031351 du 08/12/2020 (CETIAT) : essais aérauliques avec certains accessoires,
- n° 2031685 du 07/12/2020 (CETIAT) : essais acoustiques avec certains accessoires,
- n° CAPE 21-02682 du 12/02/2021 (CSTB) : essais hygro-aérauliques de l'entrée d'air hygroréglable EHT² avec et sans filtre alimenté,
- n° CAPE 21-04798 du 28/06/2021 (CSTB) : essais acoustiques EHT² avec et sans mousses acoustiques.

Plenums

Perte de charge des plenums : rapports d'étude numérique ALDES référencés RA_20190401 et FS_00010_VBP

Conduit horizontal T2a

- Matériau constitutif : PV de classement de réaction au feu CSTB n° RA17-0270
- Rapport d'essais aérauliques (pertes de charges) établi par le fabricant (Aereco) : n° AER 113 C date : 13/03/2014)

Ventilateurs

Les caractéristiques débit/pression et débit/puissance des ventilateurs (MATRYS 700U, 1000U, 1500U, 2000U, 2500U, 3000U et 4000U) ont été établies, dans le laboratoire du fabricant, conformément à la NF EN ISO 5801.

Ces ventilateurs font l'objet du procès-verbal de classement au feu EFR-20-001642.

Electrofiltre

Valeurs d'efficacité initiale : pour une mise en œuvre dans un conduit en traversée de mur, les valeurs moyennes d'efficacité de l'électrofiltre pour la réduction des particules totales en suspension, telles que mesurées lors des essais effectués par le laboratoire du CETIAT (rapport n° 2031696 V2) du 18/12/2020 selon la norme NF EN ISO 16890-1&2 (2017) à 30 m³ /h sont de :

Efficacité (%)	Lg 156*
ePM1 initiale	77
ePM2,5 initiale	80
ePM10 initiale	90

*Entrée d'air de forme cylindrique de diamètre extérieur 115 mm et longueur 156 mm.

2.9.2. Références chantiers

La capacité de production de l'usine AERECO de Collégien (77) est de plus de 100 000 bouches d'extraction et entrées d'air par mois.

Les bouches d'extraction du système de ventilation mécanique basse pression reprennent la plupart des composants des bouches utilisées en VMC depuis janvier 1995 (nouvelle face avant et réglages différents). Les entrées d'air EHO (qui ont précédé les EHO²) sont fabriquées depuis 1996, l'EHT (qui a précédé les EHT²) est fabriquée depuis 1998 et enfin l'EHA² est fabriquée depuis 2009.

Plus de 20000 de logements sont équipés des systèmes MATRYS.

2.10. Annexes du Dossier Technique – Schémas de mise en œuvre

2.10.1. ANNEXE A – Distribution des produits dans les systèmes et configurations des systèmes

2.10.1.1. ANNEXE A.1 – Généralités

Nombre minimal de pièces techniques

Le nombre de pièces humides indiqué dans les tableaux ci-après constitue une valeur minimale. Un nombre moindre de pièces humides ne permettrait pas d'assurer la qualité de l'air à l'intérieur du logement. De telles configurations ne sont donc pas conformes au présent Avis Technique.

Définition des typologies de pièces techniques

Dans les tableaux suivants :

- une salle de bains désigne une pièce équipée d'une baignoire et/ou d'une douche et éventuellement d'un WC ;
- une salle d'eau est une pièce autre que la cuisine ou le WC, équipée d'un point d'eau, mais sans baignoire ni douche ;
- un cellier est une pièce technique sans point d'eau.

Si le cellier de l'installation existante n'est pas muni d'une ventilation, alors la mise en œuvre de la bouche d'extraction prévue dans les tableaux ci-après de l'Annexe A est optionnelle. Si le cellier de l'installation existante est muni d'une ventilation, alors la mise en œuvre de la bouche d'extraction prévue dans ces tableaux ci-après de l'Annexe A est obligatoire.

Pour une salle d'eau, la mise en œuvre de la bouche d'extraction prévue dans ces tableaux ci-après de l'Annexe A est obligatoire.

Cloisonnement d'un WC commun avec une salle de bains

En cas d'impossibilité de cloisonnement du WC commun avec la salle de bains, l'installation sera dimensionnée et réalisée avec une seule bouche.

Par contre, dans le cas où il est possible de séparer la salle de bains avec WC commun par un cloisonnement (chacune des deux pièces ainsi constituées ayant un accès direct à une partie commune du logement), une seule bouche sera installée dans la pièce commune et l'installation sera dimensionnée en fonction de la possible évolution vers ce cloisonnement.

2.10.1.2. ANNEXE A.2 – Distribution des produits dans les systèmes MATRYS

Les tableaux suivants précisent les cas d'emploi des différents types de bouche selon la taille du logement.

Type	MATRYS Type Hygro A	MATRYS Type Hygro B
B5	F1, F2, F3 avec WC séparé et F4	F1 au F7 et plus
B6	F3 avec SdB et WC commun, F5, F6, F7 et +	

Tableau 13 – Utilisations possibles des bouches d'extraction type B (salle de bains)

Type	MATRYS Type Hygro A	MATRYS Type Hygro B
C5	F1 et F2 avec WC séparé	F1 et F2 avec WC séparé
C6	F6	F2 avec SdB et WC commun et F3 avec WC séparé
C7	F2 avec SdB et WC commun et F3	F3 avec SdB et WC commun, F4, F5, F6, F7 et +
C8	F4, F5, F7 et +	

Tableau 14 – Utilisations possibles des bouches d'extraction type C (cuisine)

Type	MATRYS Type Hygro A	MATRYS Type Hygro B
W	F1 au F7 et plus	F1 au F7 et plus

Tableau 15 – Utilisations possibles de la bouche d'extraction W (WC)

Type	MATRYS Type Hygro A	MATRYS Type Hygro B
T	F1 au F7 et plus	F1 au F7 et plus

Tableau 16 – Utilisations possibles de la bouche d'extraction T (cellier et salle d'eau)

2.10.1.3. ANNEXE A.3 – Système MATRYS type Hygro A

Configuration de base									Pièces techniques supplémentaires			
Logement	Pièces humides	Modules d'entrées d'air [1]		Bouches d'extraction								
		Séjour	Par chambre	Cuisine	SdB1	SdB2	SdB/WC	WC	Autre SdB	Autre SdB/WC	Autre WC	Cellier ou salle d'eau
F1	1 SdB/WC	2 * 30 ou 45		C5			B5			B5		T
F1	1 SdB 1 WC	2 * 30 ou 45		C5	B5			W		B5	W	T
F2	1 SdB/WC	30	45	C7			B5			B5		T
F2	1 SdB 1 WC	30	45	C5	B5			W		B5	W	T
F3	1 SdB/WC	75	45	C7			B6			B5		T
F3	1 SdB 1 WC	45	30	C7	B5			W		B5	W	T
F4	1 SdB 1 WC	60	45	C8	B5			W		B5	W	T
F5	1 SdB 1 WC	60	45	C8	B6			W		B5	W	T
F6	2 SdB 1 WC	90	45	C6	B6	B6		W		B5	W	T
F7	2 SdB 1 WC	90	45	C8	B6	B6		W		B5	W	T

[1] Toute entrée d'air (dont le module est spécifié dans le tableau ci-dessus) peut être une entrée d'air fixe ou une entrée d'air autoréglable.

Tableau 17 – Configurations du système MATRYS type Hygro A

2.10.1.4. ANNEXE A.4 – Système MATRYS type Hygro B

Configuration de base									Pièces techniques supplémentaires			
Logement	Pièces humides	Type ou modules d'entrées d'air		Bouches d'extraction								
		Séjour	Par chambre	Cuisine	SdB1	SdB2	SdB/WC	WC	Autre SdB	Autre SdB/WC	Autre WC	Cellier ou salle d'eau
F1 [1]	1 SdB/WC	2 * EH ou 45		C5			B5			B5		T
F1 [1]	1 SdB 1 WC	2 * EH ou 45		C5	B5			W		B5	W	T
F2	1 SdB/WC	EH	EH	C6			B5			B5		T
F2	1 SdB 1 WC	EH	EH	C5	B5			W		B5	W	T
F3	1 SdB/WC	2 * EH	EH	C7			B5			B5		T
F3	1 SdB 1 WC	EH	EH	C6	B5			W		B5	W	T
F4	1 SdB 1 WC	EH	EH	C7	B5			W		B5	W	T
F5	1 SdB 1 WC	2 * EH	EH	C7	B5			W		B5	W	T
F6	2 SdB 1 WC	2 * EH	EH	C7	B5	B5		W		B5	W	T
F7	2 SdB 1 WC	2 * EH	EH	C7	B5	B5		W		B5	W	T

[1] Pour les logements de type F1, l'entrée d'air de module 45 peut être une entrée d'air fixe ou une entrée d'air autoréglable.

Tableau 18 – Configuration du système MATRYS type Hygro B

2.10.2. ANNEXE B – Valeurs pour dimensionnement des systèmes

2.10.2.1. ANNEXE B.1 – Système MATRYS type Hygro A

Logement	Pièces humides	Cuisine	SdB1	SdB2	SdB/WC	WC	Autre SdB	Autre SdB/WC	Autre WC	Cellier ou salle d'eau
F1	1 SdB/WC	10,0			11,6		11,6			15,0
F1	1 SdB 1 WC	10,0	11,6			10,0	11,6		10,0	15,0
F2	1 SdB/WC	16,1			11,6		11,6			15,0
F2	1 SdB 1 WC	10,0	11,6			10,0	11,6		10,0	15,0
F3	1 SdB/WC	16,1			26,0		11,6			15,0
F3	1 SdB 1 WC	16,1	11,6			10,0	11,6		10,0	15,0
F4	1 SdB 1 WC	22,3	11,6			10,0	11,6		10,0	15,0
F5	1 SdB 1 WC	22,3	26,0			10,0	11,6		10,0	15,0
F6	2 SdB 1 WC	13,2	26,0	26,0		10,0	11,6		10,0	15,0
F7	2 SdB 1 WC	22,3	26,0	26,0		10,0	11,6		10,0	15,0

Tableau 19a – Valeur de débit minimum par bouche à prendre en compte pour le dimensionnement Système MATRYS type Hygro A

Logement	Pièces humides	Cuisine	SdB1	SdB2	SdB/WC	WC		Autre SdB	Autre SdB/WC	Autre WC		Cellier ou salle d'eau
		Q _{mf} =Q _{MF}	Q _{mf} =Q _{MF}	Q _{mf} =Q _{MF}	Q _{mf} =Q _{MF}	Q _{mf}	Q _{MF}	Q _{mf} =Q _{MF}	Q _{mf} =Q _{MF}	Q _{mf}	Q _{MF}	Q _{mf} =Q _{MF}
F1	1 SdB/WC	22,2			31,9			31,9				15,0
F1	1 SdB 1 WC	22,2	31,9			10	30	31,9		10	30	15,0
F2	1 SdB/WC	36,3			31,9			31,9				15,0
F2	1 SdB 1 WC	22,2	31,9			10	30	31,9		10	30	15,0
F3	1 SdB/WC	36,3			39,0			31,9				15,0
F3	1 SdB 1 WC	36,3	31,9			10	30	31,9		10	30	15,0
F4	1 SdB 1 WC	42,6	31,9			10	30	31,9		10	30	15,0
F5	1 SdB 1 WC	42,6	39,0			10	30	31,9		10	30	15,0
F6	2 SdB 1 WC	33,5	39,0	39,0		10	30	31,9		10	30	15,0
F7	2 SdB 1 WC	42,6	39,0	39,0		10	30	31,9		10	30	15,0

Tableau 19b – Valeur de débit maximum par bouche à prendre en compte pour le dimensionnement Système MATRYS type Hygro A

2.10.2.2. ANNEXE B.2 – Système MATRYS type Hygro B

Logement	Pièces humides	Cuisine	SdB1	SdB2	SdB/WC	WC	Autre SdB	Autre SdB/WC	Autre WC	Cellier ou salle d'eau
F1	1 SdB/WC	10,0			11,6		11,6			15,0
F1	1 SdB 1 WC	10,0	11,6			10,0	11,6		10,0	15,0
F2	1 SdB/WC	13,2			11,6		11,6			15,0
F2	1 SdB 1 WC	10,0	11,6			10,0	11,6		10,0	15,0
F3	1 SdB/WC	16,1			11,6		11,6			15,0
F3	1 SdB 1 WC	13,2	11,6			10,0	11,6		10,0	15,0
F4	1 SdB 1 WC	16,1	11,6			10,0	11,6		10,0	15,0
F5	1 SdB 1 WC	16,1	11,6			10,0	11,6		10,0	15,0
F6	2 SdB 1 WC	16,1	11,6	11,6		10,0	11,6		10,0	15,0
F7	2 SdB 1 WC	16,1	11,6	11,6		10,0	11,6		10,0	15,0

Tableau 20a – Valeur de débit minimum par bouche à prendre en compte pour le dimensionnement Système MATRYS type Hygro B

Logement	Pièces humides	Cuisine	SdB1	SdB2	SdB/WC	WC		Autre SdB	Autre SdB/WC	Autre WC		Cellier ou salle d'eau
		Q _{mf} =Q _{MF}	Q _{mf} =Q _{MF}	Q _{mf} =Q _{MF}	Q _{mf} =Q _{MF}	Q _{mf}	Q _{MF}	Q _{mf} =Q _{MF}	Q _{mf} =Q _{MF}	Q _{mf}	Q _{MF}	Q _{mf} =Q _{MF}
F1	1 SdB/WC	22,2			31,9			31,9				15,0
F1	1 SdB 1 WC	22,2	31,9			10	30	31,9		10	30	15,0
F2	1 SdB/WC	33,5			31,9			31,9				15,0
F2	1 SdB 1 WC	22,2	31,9			10	30	31,9		10	30	15,0
F3	1 SdB/WC	36,3			31,9			31,9				15,0
F3	1 SdB 1 WC	33,5	31,9			10	30	31,9		10	30	15,0
F4	1 SdB 1 WC	36,3	31,9			10	30	31,9		10	30	15,0
F5	1 SdB 1 WC	36,3	31,9			10	30	31,9		10	30	15,0
F6	2 SdB 1 WC	36,3	31,9	31,9		10	30	31,9		10	30	15,0
F7	2 SdB 1 WC	36,3	31,9	31,9		10	30	31,9		10	30	15,0

Tableau 20b – Valeur de débit maximum par bouche à prendre en compte pour le dimensionnement Système MATRYS type Hygro B

2.10.3. ANNEXE C – Données d'entrées des calculs thermiques règlementaires

2.10.3.1. ANNEXE C.1 – Système MATRYS type Hygro A

Logement	Pièces humides	Qvarepspec	Cdep	Qvarepspec pour Cdep = 1	SMEA
F1 [1]	1 SdB avec WC	26,8	1,10	29,5	60,0
F1 [1]	1 SdB 1 WC	38,2	1,10	41,9	60,0
F2	1 SdB avec WC	35,4	1,10	38,9	75,0
F2	1 SdB 1 WC	39,9	1,10	43,8	75,0
F3	1 SdB avec WC	48,1	1,10	52,9	165,0
F3	1 SdB 1 WC	48,6	1,10	53,5	105,0
F4	1 SdB 1 WC	55,5	1,10	61,0	195,0
F5	1 SdB 1 WC	67,3	1,10	74,0	240,0
F6	2 SdB 1 WC	87,3	1,10	96,0	315,0
F7	2 SdB 1 WC	95,5	1,10	105,1	360,0

[1] Pour les logements de type F1, les valeurs du Tableau 21a ci-dessus sont applicables quel que soit le type d'entrée d'air installé prévu au Tableau 17 de l'Annexe A.3 du présent Dossier Technique (deux entrées d'air de module 30 ou une entrée d'air de module 45).

Tableau 21a – Données d'entrée pour les calculs thermiques règlementaires, système MATRYS type Hygro A

Il est possible d'implanter des pièces humides supplémentaires (salle de bains avec ou sans WC, salle d'eau, WC et cellier) auquel cas il conviendra d'en tenir compte dans le calcul du Qvarepspec (pour Cdep = 1) en prenant en compte les valeurs contenues dans le Tableau 21b ci-après, les valeurs de la Smea et du coefficient de dépassement Cdep restant inchangées.

L'ajout de pièces principales supplémentaires au F7 est possible à condition de leur implanter à chacune d'elles une entrée d'air correspondante à celle définie en F7, auquel cas, il conviendra d'en tenir compte dans le calcul du Qvarepspec (pour Cdep = 1) en lui ajoutant la valeur de 6,0 m³/h par pièce ajoutée et en ajoutant à la Smea la valeur de 30,0 m³/h par pièce principale supplémentaire.

Logement	Salle de bains (avec ou sans WC)			WC			Cellier ou salle d'eau		
	Type de bouche	Qvarepspec	Smea	Type de bouche	Qvarepspec	Smea	Type de bouche	Qvarepspec	Smea
F1 [1] 1 SdB avec WC	B5	+11,9	0,0				T	+14,6	0,0
F1 [1] 1 SdB / 1 WC				W	+11,5	0,0			
F2 1 SdB avec WC									
F2 1 SdB / 1 WC				W	+11,5	0,0			
F3 1 SdB / 1 WC									
F3 1 SdB avec WC									
F4 1 SdB / 1 WC									
F5 1 SdB / 1 WC				W	+11,5	0,0			
F6 2 SdB / 1 WC									
F7 2 SdB / 1 WC									

[1] Pour les logements de type F1, les valeurs du Tableau 21a ci-dessus sont applicables quel que soit le type d'entrée d'air installé prévu au Tableau 17 de l'Annexe A.3 du présent Dossier Technique (deux entrées d'air de module 30 ou une entrée d'air de module 45).

Tableau 21b – Données d'entrée pour les calculs thermiques réglementaires, système MATRYS type Hygro A, Influence des bouches d'extraction supplémentaires (sur les valeurs du Tableau 1a)

2.10.3.2. ANNEXE C.2 – Système MATRYS type Hygro B

Logement	Pièces humides	Qvarepspec	Cdep	Qvarepspec pour Cdep = 1	SMEA
F1 [1]	1 SdB avec WC	26,9	1,10	29,6	36,8
F1 [1]	1 SdB 1 WC	38,2	1,10	42,0	32,1
F2	1 SdB avec WC	33,6	1,10	36,9	41,7
F2	1 SdB 1 WC	40,2	1,10	44,2	39,5
F3	1 SdB avec WC	38,2	1,10	42,0	76,5
F3	1 SdB 1 WC	46,9	1,10	51,6	55,2
F4	1 SdB 1 WC	51,4	1,10	56,5	78,6
F5	1 SdB 1 WC	53,5	1,10	58,9	120,6
F6	2 SdB 1 WC	68,9	1,10	75,8	136,4
F7	2 SdB 1 WC	71,1	1,10	78,2	161,9

[1] Pour les logements de type F1, les valeurs du Tableau 22a ci-dessus sont applicables quel que soit le type d'entrée d'air installé prévu au Tableau 18 de l'Annexe A.4 du présent Dossier Technique (deux entrées d'air hygrorégulables ou une entrée d'air autorégulable de module 45).

Tableau 22a – Données d'entrée pour les calculs thermiques réglementaires, système MATRYS type Hygro B

Il est possible d'implanter des pièces humides supplémentaires (Salles de bains avec ou sans WC, salle d'eau, WC et Cellier) auquel cas il conviendra d'en tenir compte dans le calcul du Qvarepspec (pour Cdep=1) et de la Smea en prenant en compte les valeurs contenues dans le Tableau 22b ci-après, la valeur de la Smea restant inchangée.

L'ajout de pièces principales supplémentaires au F7 est possible à condition de leur implanter à chacune d'elles une entrée d'air correspondante à celle définie en F7, auquel cas, il conviendra d'en tenir compte dans le calcul du Qvarepspec (pour Cdep = 1) en lui ajoutant la valeur de 6,0 m³/h par pièce ajoutée et en ajoutant à la Smea la valeur de 25,0 m³/h par pièce principale supplémentaire.

Logement	Salle de bains (avec ou sans WC)			WC			Cellier ou salle d'eau		
	Type de bouche	Qvarepspec	Smea	Type de bouche	Qvarepspec	Smea	Type de bouche	Qvarepspec	Smea
F1 [1] 1 SdB avec WC	B5	+12,0	-4,3				T	+14,3	-5,0
F1 [1] 1 SdB / 1 WC				W	+11,2	-4,4			
F2 1 SdB avec WC									
F2 1 SdB / 1 WC				W	+11,2	-4,4			
F3 1 SdB avec WC									
F3 1 SdB / 1 WC									
F4 1 SdB / 1 WC									
F5 1 SdB / 1 WC				W	+11,2	-4,4			
F6 2 SdB / 1 WC									
F7 2 SdB / 1 WC									

[1] Pour les logements de type F1, les valeurs du Tableau 22a ci-dessus sont applicables quel que soit le type d'entrée d'air installé prévu au Tableau 18 de l'Annexe A.4 du présent Dossier Technique (deux entrées d'air hygroréglables ou une entrée d'air autoréglable de module 45).

Tableau 22b – Données d'entrée pour les calculs thermiques réglementaires, système MATRYS type Hygro B, Influence des bouches d'extraction supplémentaires (sur les valeurs du Tableau 2a)

2.10.4. ANNEXE D – Mise en œuvre des entrées d'air EHT² et EFT²

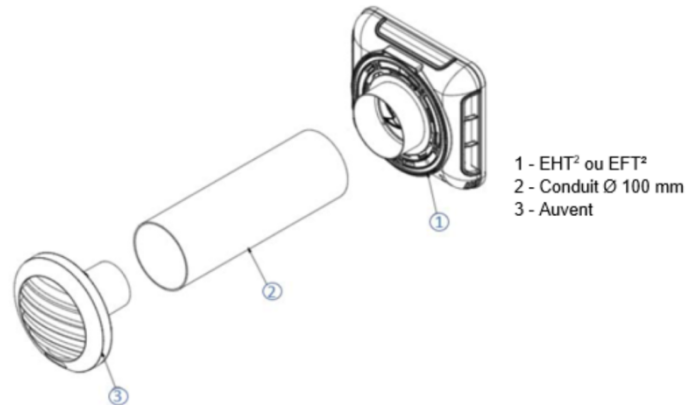


Figure 39 – Mise en œuvre entrée d'air EHT² et EFT² sans mousse Ø 100 mm L 300 mm

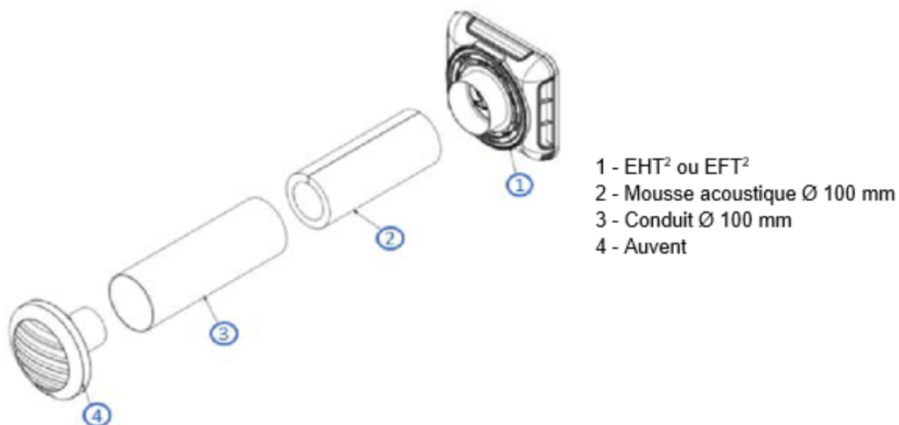


Figure 40 – Mise en œuvre entrée d'air EHT² et EFT² en conduit Ø 100 mm L 300 mm

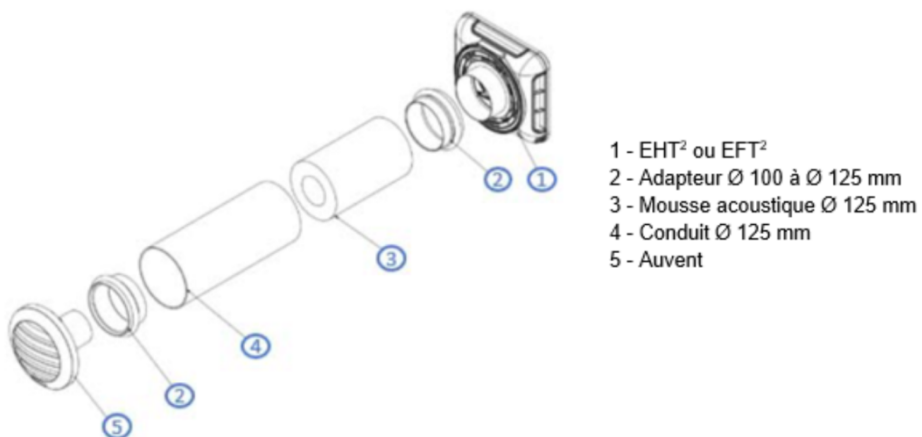


Figure 41 – Mise en œuvre entrée d'air EHT² et EFT² en conduit Ø 125 mm L 300 mm

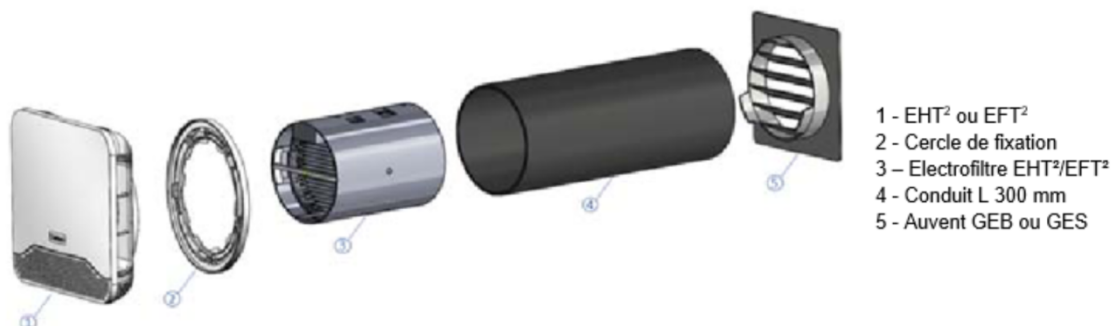
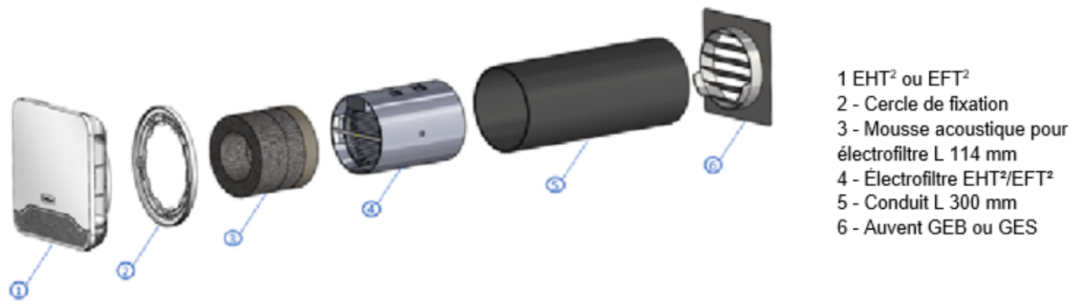


Figure 42 – Mise en œuvre entrée d'air EHT² et EFT² avec électrofiltre sans mousse Ø 125 mm L 300 mm



- 1 EHT² ou EFT²
- 2 - Cercle de fixation
- 3 - Mousse acoustique pour électrofiltre L 114 mm
- 4 - Électrofiltre EHT²/EFT²
- 5 - Conduit L 300 mm
- 6 - Auvent GEB ou GES

Figure 43 – Mise en œuvre entrée d'air EHT² et EFT² avec électrofiltre en conduit Ø 125 mm L 300 mm



- 1 - EHT² ou EFT²
- 2 - Cercle de fixation
- 3 - Rallonge mousse acoustique pour électrofiltre L 50 mm
- 4 - Mousse acoustique pour électrofiltre L 114 mm
- 5 - Électrofiltre EHT²/EFT²
- 6 - Conduit L 350 mm
- 7 - Auvent GEB ou GES

Figure 44 – Mise en œuvre entrée d'air EHT² et EFT² avec électrofiltre en conduit Ø 125 mm L 350 mm

2.10.5. ANNEXE E – Ventilateurs – Courbes caractéristiques

Les courbes suivantes sont présentées avec une valeur de la pression statique du ventilateur « Pfs » (fan static pressure) selon la norme ISO 5801.

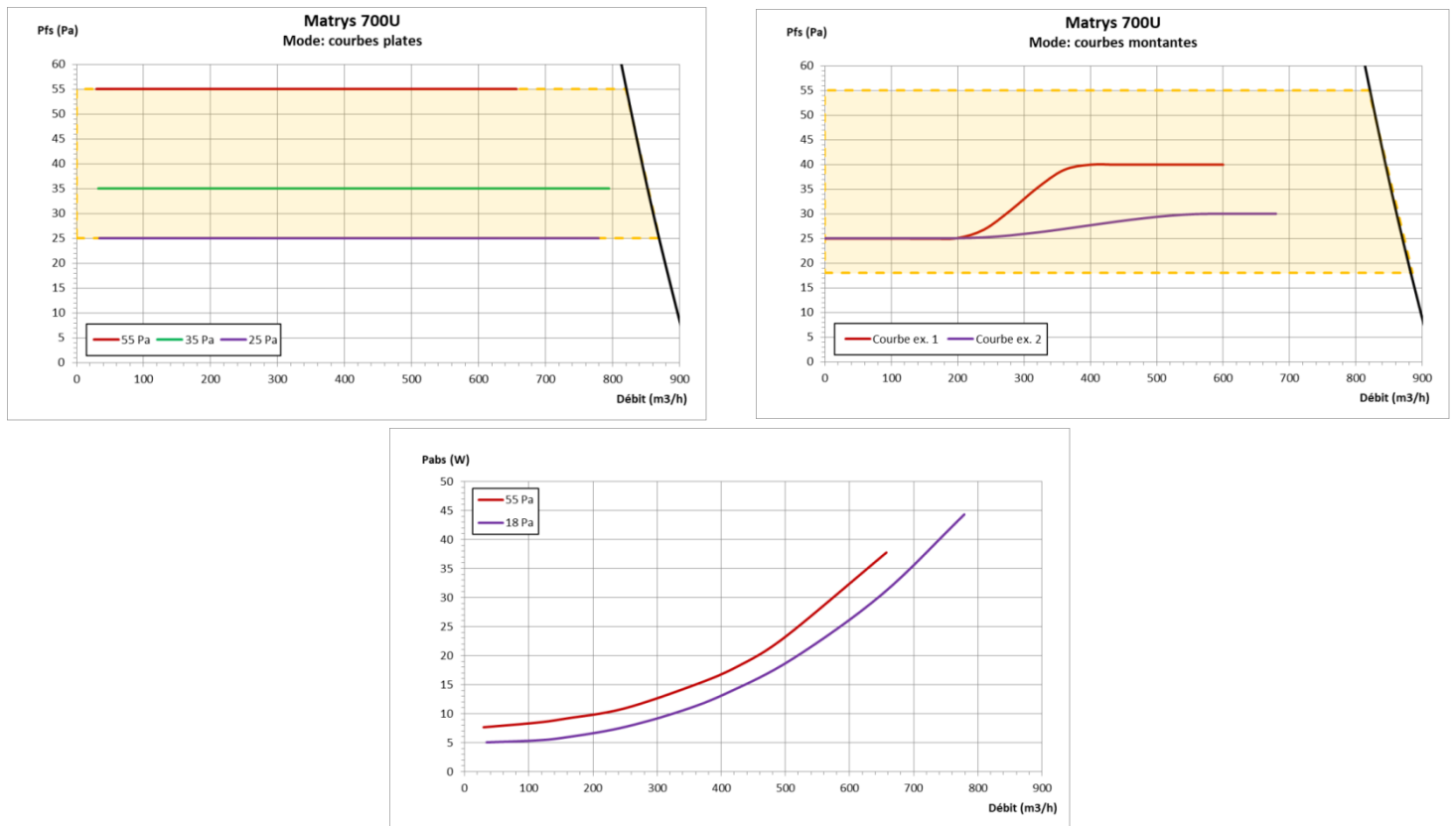


Figure 45 – MATRYS 700U – courbes caractéristiques (vitesse de rotation maximale : 2100 tr/min)

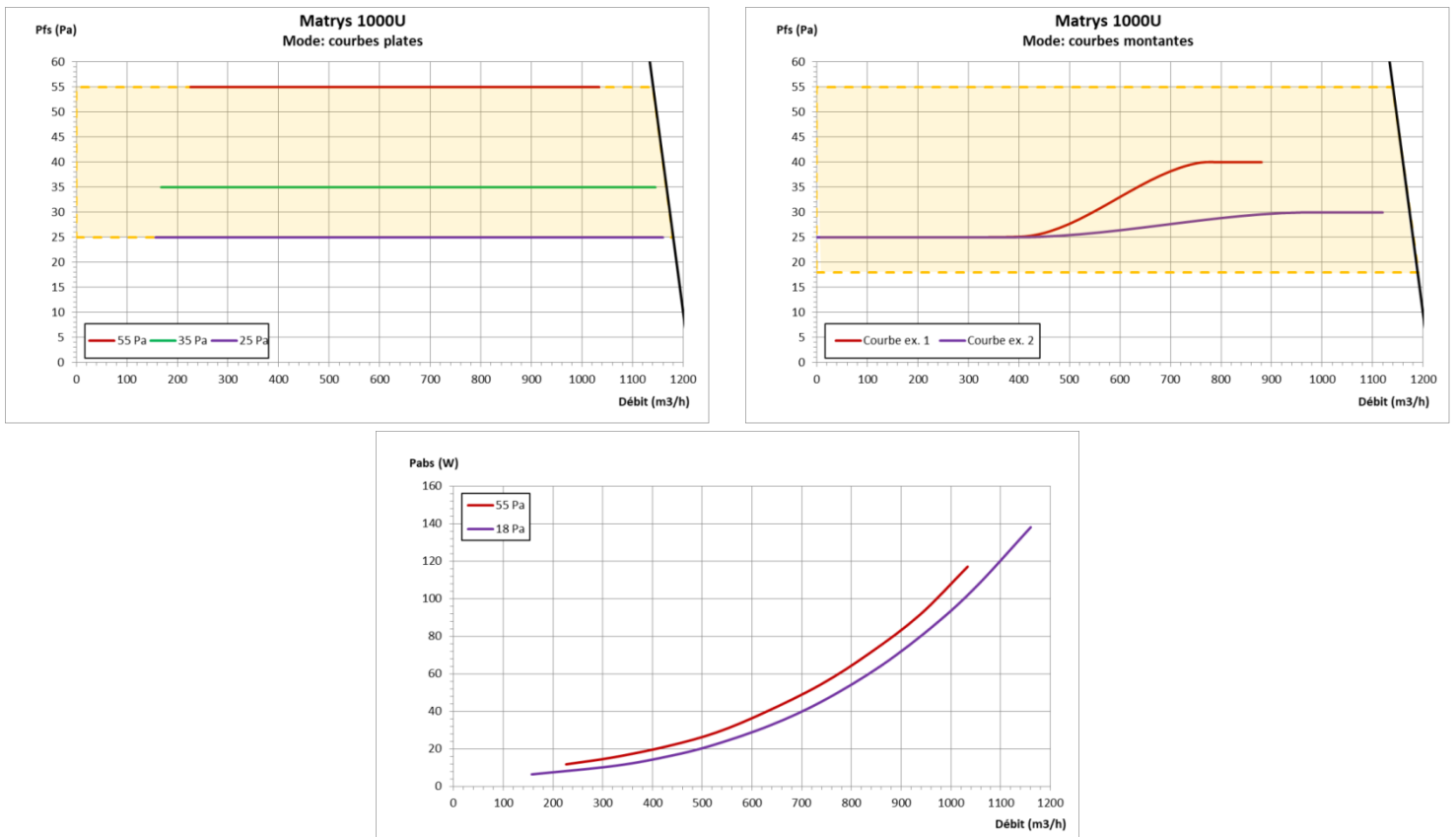


Figure 46 – MATRYS 1000U – courbes caractéristiques (vitesse de rotation maximale : 2750 tr/min)

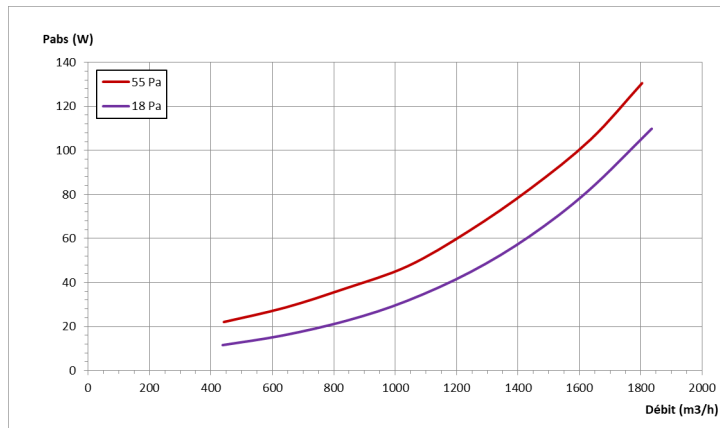
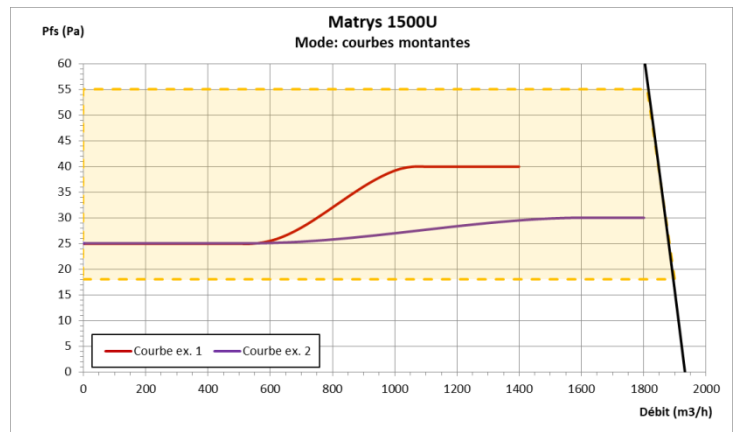
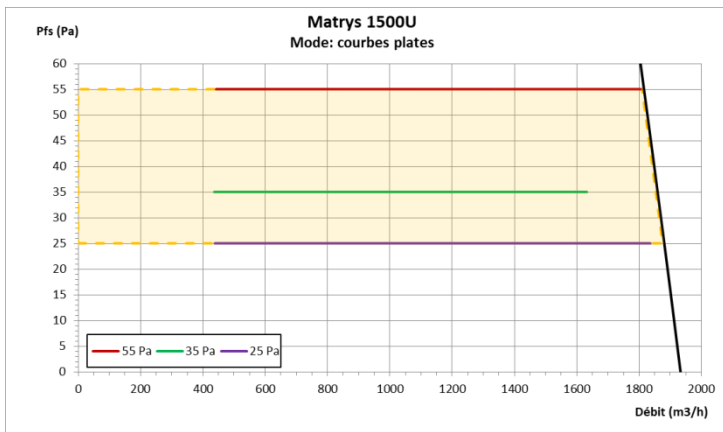


Figure 47 – MATRYS 1500U – courbes caractéristiques (vitesse de rotation maximale : 1450 tr/min)

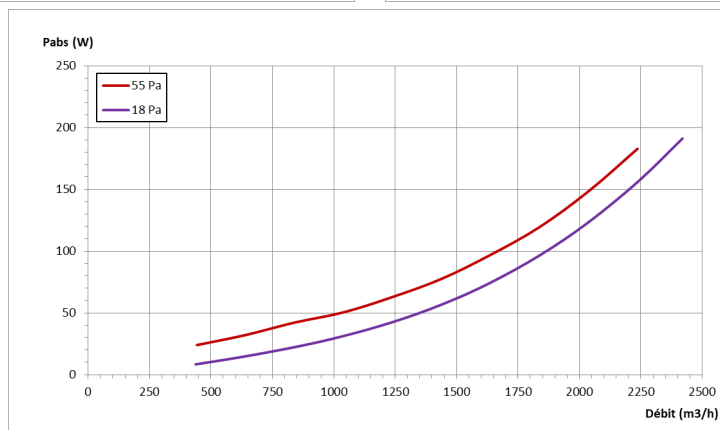
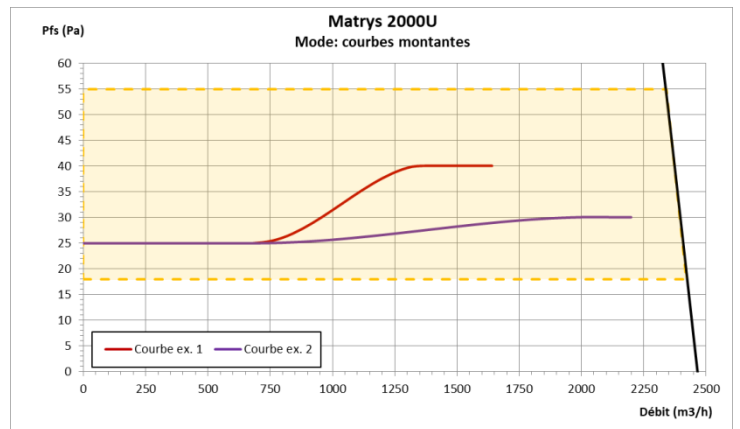
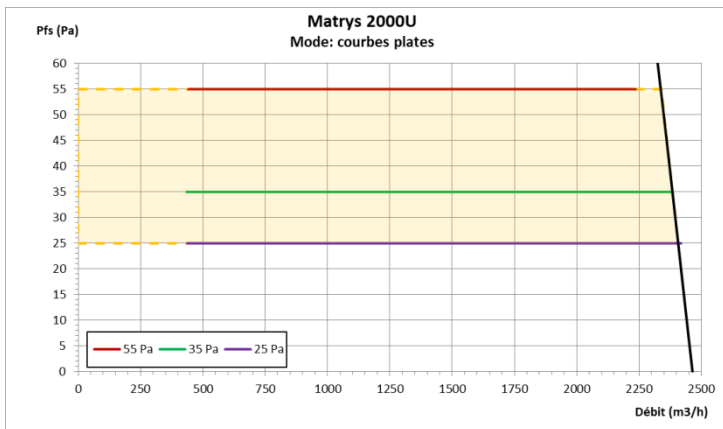


Figure 48 – MATRYS 2000U – courbes caractéristiques (vitesse de rotation maximale : 1500 tr/min)

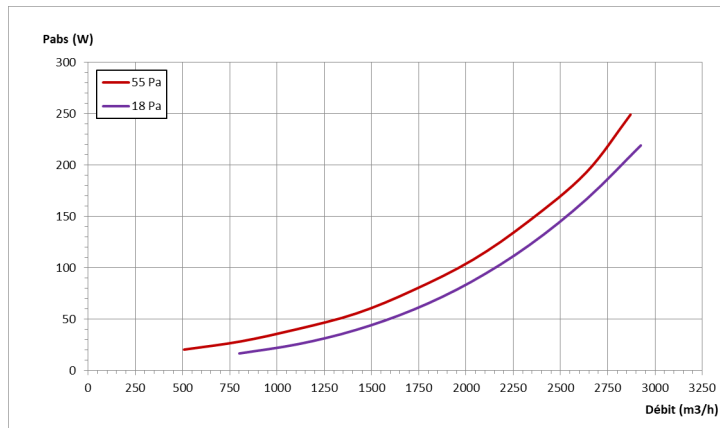
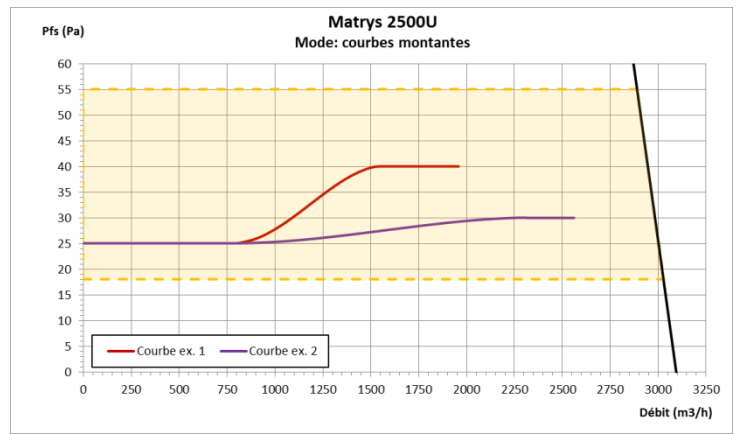
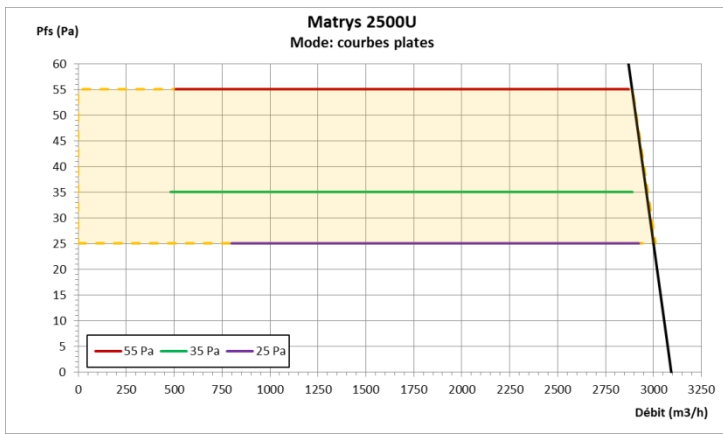


Figure 49 – MATRYS 2500U – courbes caractéristiques (vitesse de rotation maximale : 1400 tr/min)

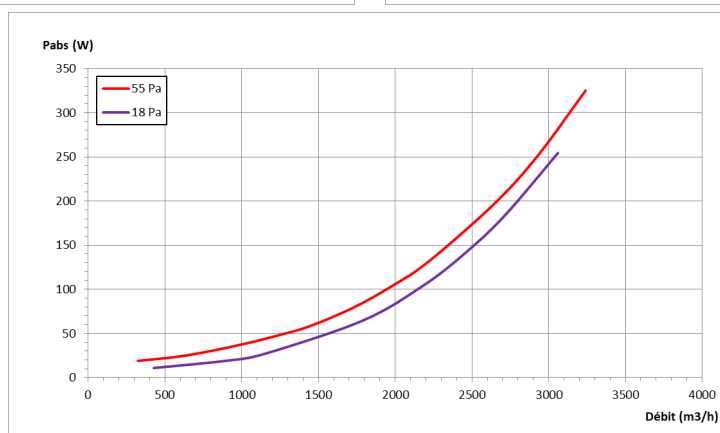
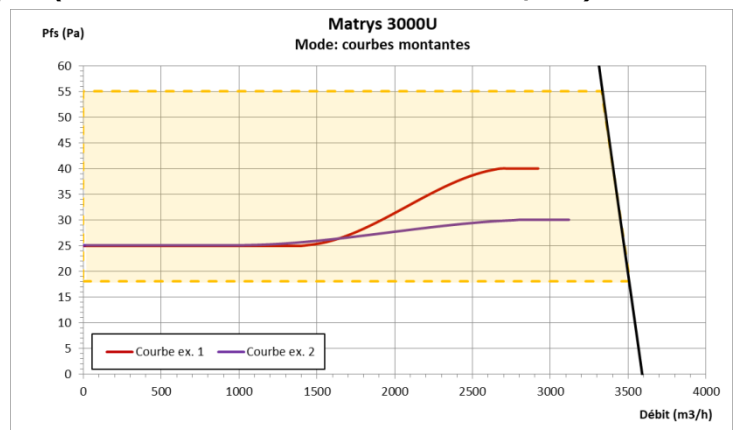
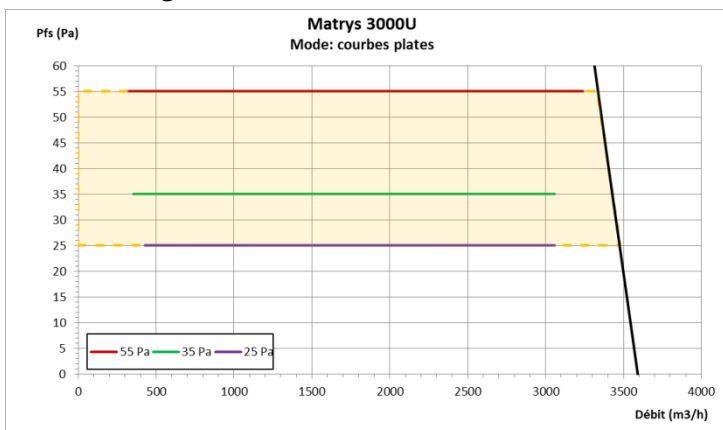


Figure 50 – MATRYS 3000U – courbes caractéristiques (vitesse de rotation maximale : 1550 tr/min)

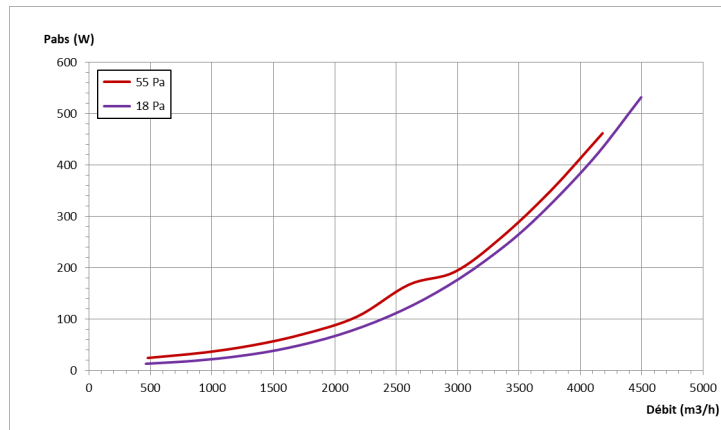
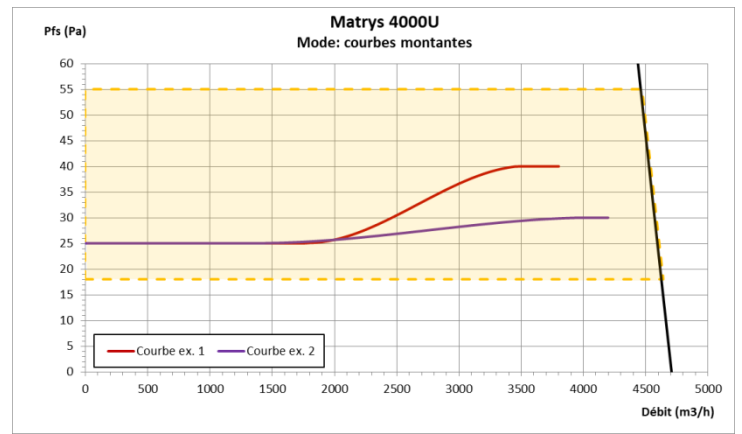
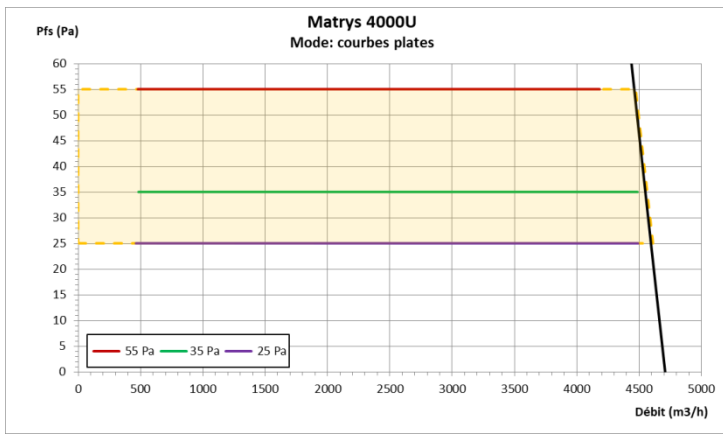
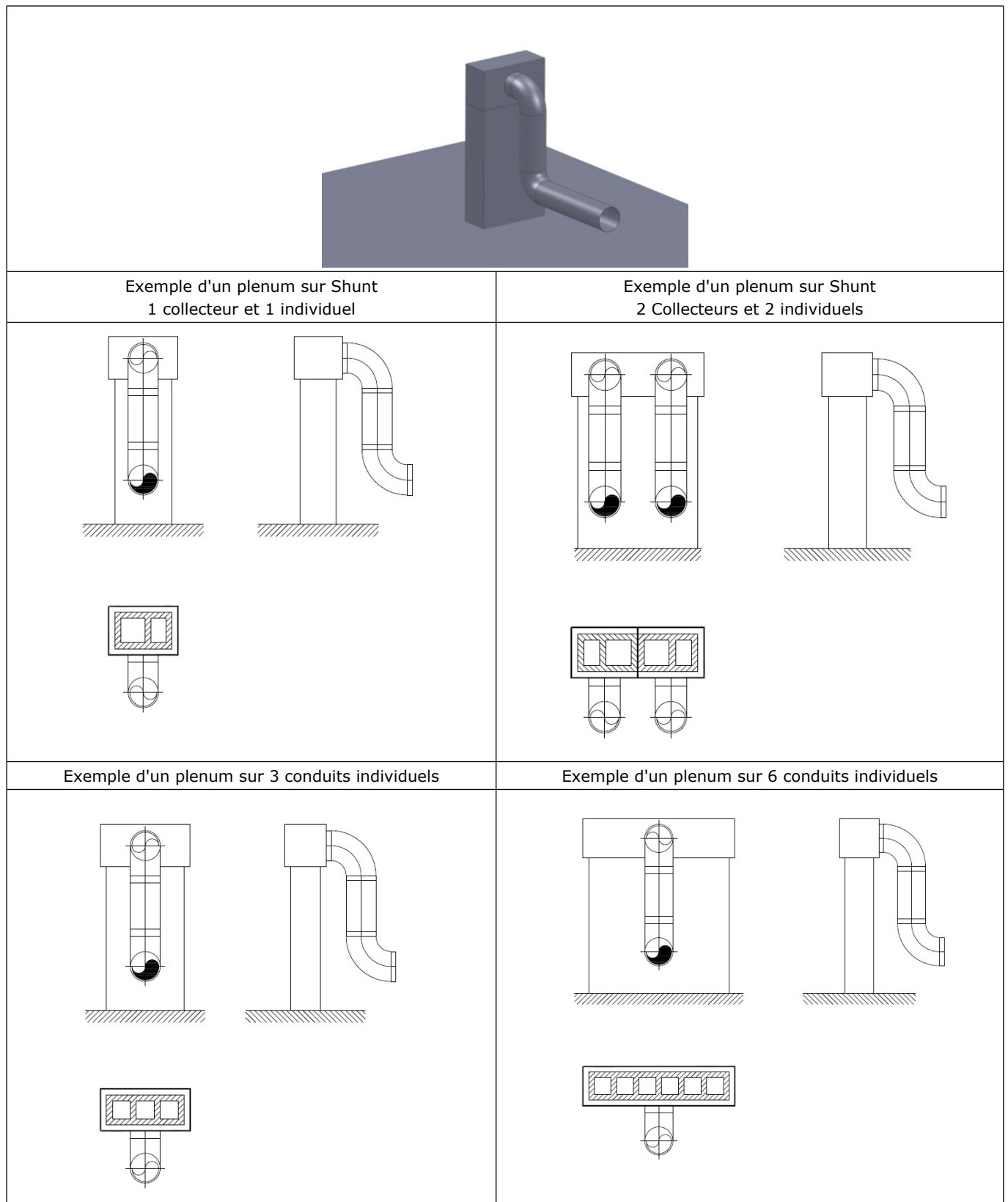


Figure 51 – MATRYS 4000U – courbes caractéristiques (vitesse de rotation maximale : 1500 tr/min)

2.10.6. ANNEXE F – Plénums de raccordement

2.10.6.1. ANNEXE F.1 – Plénums de recouvrement (coiffant des conduits existants) – schémas de principe



2.10.6.2. ANNEXE F.2 – Plénums en piquage (sur la face de la souche des conduits existants)

